

ENITA de Clermont-Ferrand
Mémoire de fin d'études d'ingénieur

**RECENSEMENT ET EVALUATION DES DISPOSITIFS D'AIDE
A L'INSTALLATION ET A LA CREATION D'ACTIVITES AGRI-
RURALES INNOVANTES.**

Aurélie Blondin
Option Agriculture Environnement Territoire
Année 2009

ENITA de Clermont-Ferrand
Mémoire de fin d'études d'ingénieur

**RECENSEMENT ET EVALUATION DES DISPOSITIFS D'AIDE
A L'INSTALLATION ET A LA CREATION D'ACTIVITES AGRI-
RURALES INNOVANTES.**

Aurélie Blondin
Option Agriculture Environnement Territoire
Année 2009

Tutrice pédagogique : Monique Begon

Maîtres de stage : Soazig Rouillard



« L'ENITA Clermont-Ferrand n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce rapport ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. »

ABSTRACT

The country zones, news project manager settle down and decide to create activity in countryside, often linked with agriculture. They are a chance to revitalize the economic dynamics in those underprivileged zones. But those project managers have numerous brakes in their installation. Focus groups, interviews with farmers recently installed or in the course of installation have been realised to highlight the financial needs of the creation of activity and the adequacy with implements at the installation.

4 groups of project manager were determined according to their strategies of installation and to their mode of financing. We demonstrate that the DJA appears essential in the implements to the installation: it allows acquiring other agrarian allocations, encourages the trust of banks, and allows palliating problems of treasury.

However, this implement excludes a not negligible number of project managers (40%) and hides the existence of other help types like social finance.

The implements of agrarian installation are not completely adapted to the creation of agri-rural activity, owing to the border of age fixed in 40 years maximum, to the will of those who plans to become established of a progressive way, and to technical and economic references copied on traditional agrarian plans.

The homogeneity of the implements of help to the agrarian installation hides an unique political vision of the agrarian world and the undertaker of innovative agri-rural, which does not correspond to the reality of the project manager. The political will is an indispensable condition to develop this type of installation, to finance accompaniment for the agri-rural innovative of and adapt new references for existing implements .

...

Key words : agri-rural activity, installation, help implements, creation of activity

Remerciements

Je voudrais remercier tout particulièrement :

Soazig, pour ses conseils avisés, ses relectures attentionnées qui n'ont pas laissé passer le moindre oubli d'un accent circonflexe, et ses encouragements

Pascal, pour les échanges et discussions qui m'ont fait comprendre les enjeux, les conflits d'acteurs au sien du monde agricole et la dure vie des réseaux alternatifs,

Claire, pour son aide précieuse vis-à-vis des difficultés techniques rencontrées durant ce stage (c'est-à-dire le fonctionnement de la photocopieuse et du scanner), pour ces cours très précieux de publipostage qui feront de moi une secrétaire hors-pair, et ses remontages de moral !!

Plus généralement, tous les animateurs de la FR CIVAM pour leur gentillesse, leur disponibilité et leur bonne humeur, et les petits resto entre collègues ! J'ai appris beaucoup à vos côtés !

Emeline et Riwanon, pour la co-animation des café installations et qui m'ont fait découvrir les techniques du métier d'animateur

Claire Léauté, pour sa participation aux comités de pilotage et ses livraisons hebdomadaires d'œufs fermiers

Merci à tous les animateurs, les représentants des collectivités qui ont participé à mes entretiens, à tous les porteurs de projets qui ont répondu à mon enquête postale et tous les agriculteurs qui m'ont reçu pour un entretien

Un p'tit clin d'œil à Tiphaine et Marlène qui ont partagé l'expérience de stagiaire avec moi

Merci à tous les membres du pôle InPACT pour leur chaleureux accueil et les déjeunés animés

Enfin merci à Monique pour sa grande disponibilité, et sa compréhension

Abréviations

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
ASPAARI : Association de Soutien aux Projets et Activités Agricoles et Ruraux Innovants
BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNJA : Confédération Nationale des Jeunes Agriculteurs
CRIT : Comité Régional de l'Installation Transmission
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de Forêt
DRDR : Document Régional de Développement Rural
DJA : Dotation Jeune Agriculteur
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
EPI : Etude Prévisionnelle d'Installation (ancien PDE)
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FRAB : Fédération Régionale des Agrobiologistes Bretons
FRCIVAM : Fédération Régionale des Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
GAB : Groupement des Agro-Biologistes
HCF : Hors Cadre Familial
IAA : Industrie Agro Alimentaire
INPACT : Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale
LOA : Loi d'orientation Agricole
MAE : Mesure AgroEnvironnementale
MIR : Mené Initiatives Rurales
MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
NEF : Nouvelle Economie Fraternelle
PDE : Plan de Développement Economique (succède à l'EPI)
PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal
PIDIL : Programme pour l'Installation des jeunes en agriculture et de Développement des Initiatives Locales
PITE : Programme d'Intervention Territorial de l'Etat
PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé
RAD : Réseau Agriculture Durable
RDI : Répertoire Départ Installation
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU : Surface Agricole Utile
SMI : Surface Minimum d'Installation
SRI / SPI : Stage de Réflexion à l'Installation / Stage Préalable à l'Installation
SYAL : SYstèmes Agro-alimentaires Localisés
TERRIAM : TERRitoires et Initiatives par l'Agriculture Multifonctionnelle
UTH : Unité de Travail Humain

Table des illustrations

Figure 1 : Poids du secteur agricole et agroalimentaire en Bretagne (source : DRDR, 2008)

Figure 2 : Agriculture et valeur ajoutée en Bretagne (source : DRDR, 2008)

Tableau 1 : objectifs des différents entretiens.

Tableau 2 : typologie des PP selon le financement de l'installation

Tableau 3 : adapter l'accompagnement financier des porteurs de projet agri-ruraux innovants

Table des matières

Remerciements	5
Abréviations	6
Table des illustrations	7
Table des matières	8
Introduction	1
1. Le contexte agricole breton : d'un modèle intensif dominant vers l'essor de nouvelles formes d'agriculture	2
1.1 La naissance d'une agriculture professionnelle et productiviste	2
1.2 Une remise en question de ce modèle et de nouvelles orientations politiques	3
1.3 Les systèmes d'activités agri-ruraux innovants	5
1.3.1 Les concepts clés	5
1.3.2 Les porteurs de projets agri-ruraux innovants	5
1.3.3 Vers de nouveaux dispositifs d'accompagnement et d'aides	7
1.4 Les objectifs de l'étude	8
1.4.1 Les réseaux d'accompagnement CIVAM en Bretagne	8
1.4.2 Les enjeux de la FR CIVAM Bretagne	8
1.4.3 Problématique de l'étude	9
2. Méthodologie	10
2.1 Les hypothèses de départ	10
2.2 Les agri-ruraux innovants ciblés par l'étude	11
2.2.1 La population étudiée	11
2.2.2 Détermination de l'échantillon	11
2.3 Choix des outils et méthodes employées : entre théorie	12
2.3.1 Travaux préliminaires	12
2.3.2 Réalisation d'entretiens auprès du public cible et des représentants des politiques publiques	12
2.4 ... et Pratique :	14
2.4.1 Réponses à l'enquête postale	14
2.4.2 Entretiens de groupe	14
2.4.3 Entretien qualitatifs	15
2.4.4 Limites et critiques	15
3. Un cadre homogène des aides publiques agricoles face à la diversité des profils des agri-ruraux innovants	16
3.1 Une multitude d'acteurs publics réunie autour d'une politique cohérente de l'installation	16
3.1.1 Perception des enjeux de l'installation agricole et place des systèmes agri-ruraux innovants	16
3.1.2 Des dispositifs d'aide cohérents sur le plan régional, avec quelques particularités territoriales	17
3.1.3 Les aides de l'économie sociale et solidaire	20
3.2 Des porteurs de projet agri-ruraux : une multitude de stratégies d'installation	21
3.2.1 Des installations agri-rurales innovantes professionnelles et plus classiques	21
3.2.2 Des petits projets dépendants des aides	23
3.2.3 Des installations agricoles très peu aidées	24

3.2.4	Les porteurs de projets ruraux.....	25
3.3	Regard sur l'adéquation des dispositifs d'aide avec le public cible.....	26
3.3.1	La DJA une aide fondamentale pour l'installation agricole.....	26
3.3.2	... mais pas toujours en adéquation avec le public des agri-ruraux innovants	27
3.3.3	Des lourdeurs administratives peuvent expliquer la non mobilisation de dispositifs.	29
3.3.4	Des subventions à l'investissement pas toujours sollicitées par les agriculteurs	29
3.3.5	Les aides de la finance sociale et solidaire, plus adaptées pour les projets agri-ruraux innovants	30
3.3.6	Des dispositifs peu lisibles.....	30
3.4	Les effets et impacts des aides	31
3.4.1	Un apport de trésorerie indispensable, d'autant plus pour les systèmes en vente directe	31
3.4.2	Les aides agricoles lèvent la méfiance des banques	32
3.4.3	Se créer des réseaux et avoir accès à d'autres aides.....	33
3.4.4	Des projets aidés plus « professionnels » ?.....	33
3.4.5	Les aides, entre coup de pouce et nécessité	35
4.	Favoriser l'installation agri-rurale innovante.....	35
4.1	Retour sur les hypothèses de départ.....	35
4.2	Recensement des dispositifs d'aide	36
4.3	Un besoin d'accompagnement	37
4.4	Des « couveuses d'entreprise » pour les installations progressives.....	38
4.5	Limites politiques	38
	Conclusion.....	40
	Références bibliographiques	42
	Glossaire.....	44
	Annexes.....	46

Introduction

A l'heure où l'on croyait que les campagnes ne pourraient endiguer l'inévitable érosion depuis l'après guerre, le milieu rural connaît une nouvelle attractivité. Les zones de faible densité voient arriver des porteurs de projets désireux de créer une activité professionnelle dans un cadre de vie de qualité. Ces porteurs de projets qui développent ses activités « agri-rurales innovantes », ont un rôle à jouer pour répondre à une demande nouvelle, pour maintenir un tissu économique et créer de la richesse en milieu rural.

Ces actifs développent notamment des activités en lien avec l'activité agricole. En marge du système agricole dominant, ils (ré)-inventent une agriculture plus respectueuse de l'environnement qui commercialise en circuits courts et qui valorise les ressources locales. En parallèle, se développe une demande de plus en plus importante pour des produits sains et pour la création d'un lien social avec les producteurs. Les attentes de la société ont pourtant évolué et l'agriculture intensive bretonne, dont le rôle est d'alimenter une consommation de masse à travers des circuits longs de commercialisation pose de nombreux problèmes (dégâts environnementaux avec dernièrement la pollution des plages des Côtes d'Armor par des algues toxiques, mais aussi impacts sociaux avec la réduction du nombre des exploitations et un dépeuplement des zones rurales). L'apparition de la notion de multifonctionnalité de l'agriculture, prend en compte les externalités positives ou négatives de la production agricole, traduit un changement des orientations politiques et pas seulement celle de la société.

Face à une demande croissante pas satisfaite en Bretagne (Maréchal, 2008), les agri-ruraux innovants subissent de nombreux freins pour créer leur activité et notamment l'accès au foncier qui est leur principale difficultés.

Ces porteurs de projet, également appelés « atypiques », bouleversent en effet les conventions du monde agricole : production à forte valeur ajoutée, modes de culture alternatifs, produits rares sortant des filières habituelles, nouveaux profils et installation hors cadre familial ... Ils peuvent avoir une activité de production ou valoriser les ressources locales à travers des activités de transformation, artisanat, vente, accueil pédagogique ou touristique.

De nouvelles problématiques se posent suite à l'émergence de ce nouveau public qui remet en question des dispositifs d'accompagnement et de soutien peu adaptés à l'installation et à la création d'activités transversales à plusieurs secteurs. Un ensemble d'organismes, de programmes de recherches-actions ont permis de mettre au point de nouvelles formes d'accompagnement plus pertinentes pour ce public, en témoignent les études réalisées par la R.A.P.E, le programme TERRIAM ou PANIER... La FR CIVAM Bretagne, association dont l'objectif est de proposer des voies innovantes pour développer une agriculture et des activités rurales insérées dans les dynamiques territoriales, a cherché au cours de précédentes études à mieux caractériser les profils et besoins des porteurs de projets agri-ruraux innovants et à développer une offre d'accompagnement adaptée.

Notre étude vient compléter la réflexion de la FR CIVAM qui suit ce public depuis quelques années, il s'agit plus particulièrement de mieux comprendre les besoins et difficultés financières lors de la création d'activité. Nous nous efforcerons de répondre à la problématique suivante : comment encourager l'installation agri-rurale innovante en favorisant l'adéquation entre besoins des porteurs de projets et dispositifs de soutien existants ?

Dans une première partie, nous reviendrons sur le contexte agricole breton et la caractérisation des porteurs de projets agri-ruraux innovants. La seconde partie, nous permettra d'explicitier la méthodologie adoptée lors de l'étude. Puis nous étudierons l'adéquation entre les dispositifs d'aide à l'installation agricole et les porteurs de projets agri-ruraux innovants, en soulignant notamment les effets et impacts des aides sur la création d'activité. Enfin, dans la dernière partie, nous proposerons des solutions pour répondre aux problématiques du financement de l'installation agri-rurale innovante.

1. Le contexte agricole breton : d'un modèle intensif dominant vers l'essor de nouvelles formes d'agriculture.

Le modèle intensif breton s'est construit après la deuxième guerre mondiale. Il a été impulsé par les politiques publiques de l'époque pour répondre aux besoins alimentaires et d'autonomie de la société. L'Etat a eu un rôle prépondérant dans la modernisation et l'intensification de l'agriculture sur tout le territoire français, nous essaierons d'abord de comprendre les conditions de naissance d'un tel système, qui domine encore aujourd'hui en Bretagne (1.1). Puis nous aborderons les limites de ce modèle (1.2). Nous étudierons les concepts clés des nouvelles formes d'agriculture et nous définirons le public visé par l'étude : les porteurs de projets agri-ruraux innovants (1.3). Enfin, nous cernerons de manière plus précise les objectifs de l'étude et la question posée (1.4).

1.1 La naissance d'une agriculture professionnelle et productiviste

A la fin de la deuxième guerre mondiale, l'agriculture française n'est pas capable de nourrir la population, et les pénuries alimentaires sont fréquentes. L'agriculture est une « paysannerie de subsistance » (Jennequin, 2005), non modernisée et basée sur l'autoconsommation.

Les jeunes agriculteurs remettent en question un système patrimonial où l'installation est déterminée par l'autorité parentale : le jeune est maintenu sous statut d'aide familial jusqu'à 40 ou 50 ans, au moment où les parents ne sont plus en mesure de diriger l'exploitation. Placés sous les ordres parentaux et le poids des traditions, les jeunes ne peuvent moderniser les exploitations à leur gré (Barthélemy, 2001).

L'Etat et les agriculteurs se rejoignent au sein d'une politique de cogestion pour **moderniser et professionnaliser** les exploitations agricoles. L'autosuffisance alimentaire est l'objectif à atteindre par la **Loi d'orientation Agricole (LOA) de 1960-1962**. La volonté politique est également de maintenir une agriculture familiale à deux Unités de Travail Humain (UTH). Des limites de surface minimales et maximales sont définies pour permettre le développement de structures suffisamment grandes pour être viables économiquement tout en restant dans les limites d'une exploitation familiale. Les agriculteurs proches de la retraite sont incités à transmettre leur exploitation à des jeunes par une **Indemnité Viagère de Départ** en 1962. Dès lors, la taille des exploitations augmente et l'âge moyen des agriculteurs diminue (Bonnaud, 2003).

Durant les années 60 à 70 se développent de nouvelles structures destinées à diffuser les connaissances techniques et augmenter la productivité des exploitations, ce sont les GVA (Groupes de Vulgarisation Agricole) et les CETA : Centres d'Etudes et des Techniques Agricoles) (Jennequin, 2005). Les tracteurs font leurs premières apparitions dans les campagnes, l'utilisation d'engrais et le recours croissant à l'agrochimie se généralisent.

En termes d'installation, un dispositif d'aide est mis en place en 1973 : la **Dotation Jeune Agriculteur (DJA)** est une aide au financement de l'installation qui est d'abord réservée aux territoires défavorisés puis étendue à tout le territoire en 1976. Ce dispositif concerne les jeunes de moins de 35 ans qui possèdent un diplôme reconnu par l'Etat. Il vise à favoriser les reprises d'exploitation dont la **modernisation** augmente les investissements.

La notion **d'installation des jeunes agriculteurs**, en même temps que la politique d'installation, apparaît alors. Les jeunes ne sont plus seulement considérés comme des héritiers de la structure familiale, ceux-ci se portent désormais **acquéreurs de l'exploitation** au titre de leur âge mais aussi des compétences professionnelles requises (Barthélemy, 2001).

Dans les années 1980, la condition d'attribution de la DJA est basée sur l'acquisition d'une **surface minimale**, mais cette notion est progressivement complétée par la **viabilité économique** des exploitations qui se traduit en terme de revenu minimum à atteindre. En 1988, une EPI (Etude Prévisionnelle d'Installation) doit prouver la réalisation de ce revenu. Le métier d'agriculteur se professionnalise, car les exploitants doivent justifier de compétences et que les critères économiques

sont prépondérants : comme les autres professions, les exploitants agricoles doivent justifier un salaire. (Cessot, 2006).

A partir des années 90, des élargissements de ce dispositif ont lieu afin qu'il puisse toucher le maximum d'installations, en favorisant la pluriactivité et en encourageant les personnes non issues du milieu agricole (Lefebvre, 2006). Aujourd'hui, les critères d'obtention de la DJA sont les suivants :

- Etre âgé de 18 ans au moins et ne pas avoir atteint l'âge de 40 ans à la date de son installation
- Justifier de la capacité professionnelle (diplôme d'un niveau du baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole» ou brevet professionnel option « responsable d'exploitation » (BEPA) ou diplôme de niveau équivalent, expérience jugée au sein du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP))
- Avoir participé, avant l'attribution des aides, à un stage de 40 heures en vue de préparer son installation (évolution en lien avec le PPP).
- Avoir réalisé un plan de développement de son exploitation (PDE) sur une durée de 5 ans et atteindre un revenu minimum qui est fixé par le préfet de chaque département.
- Avoir une exploitation indépendante dont la taille est supérieure à la demi-SMI (Surface Minimum d' Installation)

Ces critères sont ensuite discutés au sein de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture), composée des administrations et membres des organisations professionnelles agricoles (DDAF, Chambre d'agriculture, Mutualité Sociale Agricole, syndicats professionnels agricoles représentatifs, Etablissements de crédit). Depuis la LOA de 1999, la CDOA réunit également des représentants d'associations de protection de la nature, de consommateurs, d'artisans, des représentants des collectivités territoriales etc....

La puissance de l'agriculture et de l'Industrie agroalimentaire en Bretagne

Après 30 années sous l'impulsion des politiques agricoles nationales, l'agriculture bretonne est devenue une « **agro-industrie de marché** » (Jennequin, 2005). Elle a en effet connu des phases d'intégration, de spécialisation et de concentration qui ont fait d'elle un des secteurs économiques prépondérant en Bretagne. Le secteur de l'agroalimentaire et de l'agriculture est en effet très présent par rapport au reste de la France (cf. figure 1). Encouragés par l'Etat, les groupements de producteurs se sont développés avec la création de grandes coopératives. L'industrie Agro Alimentaire (IAA) représente 60 000 emplois en Bretagne principalement dans l'abattage et la transformation des viandes (DRDR, 2008).

Les productions animales sont l'axe de développement majeur du modèle breton. Les productions bovines (en majorité pour le lait), porcine et de volaille représentent 78 % des exploitations professionnelles (source agreste 2007). Les exploitations, fortement **spécialisées**, sont caractérisées par une **productivité importante**, le recours à des intrants et une production hors sol. Dans ce système intensif, la valeur ajoutée est faible (cf. figure 2), et les prix dépendent fortement des marchés internationaux.

1.2 Une remise en question de ce modèle et de nouvelles orientations politiques

■ Des conséquences environnementales

C'est dans les années 1990 qu'apparaissent dans les débats publics les premières préoccupations environnementales et sociales.

D'autant plus en Bretagne car la région est très touchée par les pollutions d'origine agricole. L'importance des productions animales entraîne des excédents au niveau des effluents d'élevage qui deviennent

difficiles à gérer : le nitrate pollue cours d'eau et rivières, les seuils sont dépassés et des sanctions sont administrées par l'Union Européenne. La crise de la vache folle, qui a sévi en Bretagne, marque également les consciences. La LOA de 1999 prend en considération les problématiques environnementales, oriente vers la production d'aliments de qualité et le développement des territoires. Le Grenelle de l'environnement, en 2007, reprend ses problématiques et fixe des objectifs à atteindre en matière agricole, dont quelques-uns sont explicités ci-dessous (Projet Grenelle, 2008):

- Augmenter la production agricole biologique pour répondre à la demande et atteindre 6% de la production agricole en 2013 et 20% en 2020.
- Réduire de moitié l'usage de produits phytopharmaceutiques en 10 ans et diffuser des méthodes alternatives. Le plan Ecophyto 2018 coordonne les mesures relatives à cet objectif.
- Accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre 30% des exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013.

■ Un renouvellement des générations agricoles en péril

L'installation est devenue un enjeu important au cours des dernières années même si la Bretagne est la deuxième région de France en terme d'installation de jeunes agriculteurs, avec 596 installations aidées en 2008 (Source : EOLOAS, 2008). La **baisse structurelle** du nombre d'exploitations inquiète les politiques publiques : la Bretagne comprenait en 2007 près de 37 700 exploitations agricoles et un peu plus du quart des exploitations bretonnes recensées en 2000 avait disparu. Si le nombre d'exploitations semble diminuer de manière moins rapide que dans les autres régions, il n'en demeure pas moins que le rythme de baisse du nombre des exploitations augmente : 3,5 % en rythme annuel depuis 2005 contre 2,8 % entre 2000 et 2005 (source : Tableau de l'agriculture bretonne, 2008).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. Les exploitations bretonnes, dont la taille ne cesse d'augmenter, rentrent directement en concurrence pour **l'accès au foncier** avec les jeunes agriculteurs désirant s'installer. Sur 100 ha libérés, 10 sont perdus pour l'agriculture et 40 vont à l'agrandissement (Lefebvre, 2005)

Dans les zones d'excédents structurels (cf. glossaire), les exploitations doivent désormais trouver les terres pour épandre les déjections animales qu'elles produisent, ce qui accroît la compétition pour la recherche de foncier. Les grandes exploitations modernisées sont également de plus en plus difficiles à reprendre car elles ont un **capital élevé**.

Par ailleurs, le contexte agricole évoluant, un changement du profil des installations s'observe. Le renouvellement des générations agricoles s'effectuait de père en fils, mais la part des reprises d'exploitation **hors cadre familial** ne cesse d'augmenter, elles représentent aujourd'hui 1 installation sur 3 (EOLOAS, 2008). Si les projets agricoles classiques peinent à se renouveler, les projets de diversification agricole caractérisés par la recherche d'une forte valeur ajoutée (labels, agriculture biologique, transformation de produits et vente directe) sont en plein essor.

Si, les dispositifs d'aides et notamment la DJA sont censés encourager l'installation, elles ne concernent cependant pas tous les agriculteurs. Un rapport réalisé par le CNASEA a ainsi démontré que la **moitié des installations** permettant le renouvellement des générations s'effectuait sans les aides nationales (Lefebvre, 2006).

Des mutations sont donc perceptibles au sein du monde agricole : les politiques prennent de nouvelles orientations en considération et une agriculture diversifiée se développe. Si cette agriculture ne représente aujourd'hui que **10 % des installations aidées en Bretagne** (EOLOAS, 2008), elle a le potentiel pour participer au renouvellement des générations agricoles en raison de son attrait auprès des nouveaux porteurs de projets et de sa résonance avec les attentes de la société. La nécessité est donc de comprendre au mieux qui sont ces nouveaux porteurs de projets, quels sont leurs freins à l'installation et comment mieux favoriser leur installation.

1.3 Les systèmes d'activités agri-ruraux innovants

1.3.1 Les concepts clés

Avec la prise de conscience des limites de l'agriculture spécialisée et productiviste, les attentes de la société ont évolué. Ces attentes ne concernent plus uniquement une vision économique et alimentaire, mais touchent également des aspects sociaux et environnementaux qui avaient été omis lors des précédentes décennies. Ces aspects sont apparus avec la notion de durabilité dans le rapport Brundtland de 1987. De nouveaux concepts ont été mis en avant au sein des politiques européennes et nationales. Nous allons essayer de définir quelques uns de ces concepts, qui sont à la base du développement de l'agri-ruralité innovante.

■ Multifonctionnalité

Introduite par la PAC, la notion de multifonctionnalité de l'agriculture est apparue dans la LOA de 1999. Cette notion traduit le fait que l'agriculture n'a pas pour unique fonction la production agricole, mais que ses activités admettent un rôle sur **le tissu économique et social** du territoire. En effet, les agriculteurs permettent de maintenir des actifs dans le secteur rural pour une activité économique et une vie sociale (l'agriculture est une source d'emploi indirecte de l'IAA mais aussi des commerces de proximité).

L'entretien du paysage, le maintien d'un tissu rural vivant ou ses impacts positifs sur la biodiversité sont autant d'**aménités** de l'agriculture sur le monde rural qui n'interviennent cependant pas dans l'aspect économique et la rémunération des exploitants. Dans les années suivantes, des mesures ont été mises en place dont les Contrats Territoriaux d'Exploitation, suivis du Contrat Agriculture Durable, pour encourager et rémunérer des pratiques respectueuses de l'environnement et de l'entretien du paysage.

■ Diversification

La diversification peut s'envisager sous deux formes. Il peut s'agir d'une diversification au niveau des productions avec le recours à une association de différentes cultures ou élevages agricoles non conventionnels dans la région considérée. La diversification structurelle consiste à intégrer des **activités non agricoles** (vente, transformation, accueil) basées sur l'exploitation et exercées par l'agriculteur ou un membre de sa famille. (Nihous, 2008)

Dans toutes ces formes, la diversification est une stratégie de l'exploitation qui cherche à se développer en mettant en œuvre des **activités nouvelles et complémentaires**. Elle part d'une démarche prospective de l'exploitant qui cherche à s'adapter à la demande et fait appel à des capacités d'innovation et parfois de rénovation de savoir-faire traditionnels.

1.3.2 Les porteurs de projets agri-ruraux innovants

Nous allons maintenant définir de manière plus précise le public cible de l'étude : le public des « agri-ruraux innovants », désignés parfois comme « atypiques », ce qui peut être perçu de façon négative. Les « a-typiques » sont en effet opposés aux exploitations conventionnelles « typiques » qui incarnent un modèle normal d'agriculture. Ils ont fait l'objet de plusieurs études et une définition officielle utilisée pour le recensement agricole a été donnée par l'ADASEA (**cf. annexe 1**). Nous élargirons ici cette définition à d'autres statuts que les exploitations agricoles et nous caractériserons de manière plus précise ces créateurs d'activité, qui se démarquent à la fois par la nature de leur projet, mais aussi par leur profil sociologique. Nous nous intéressons ici à une caractérisation des porteurs de projets accompagnés par le réseau CIVAM¹ en Bretagne, à travers les études menées lors de précédents stages.

¹ Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural.

■ Les spécificités des projets

Ils se définissent d'abord par des systèmes de **production non conventionnels**, à la fois par la nature des productions qui ne sont pas majoritaires sur un territoire donné (par exemple : lapin, cervidé, plantes aromatiques et médicinales, variétés anciennes) mais aussi par des **modes de production innovants** : agriculture biologique, système herbager, biodynamie...

Ces systèmes sont caractérisés par de **petites structures**, qui se développent par la recherche d'une **valeur ajoutée** plus importante. La diversification des productions et des activités est de mise : la transformation et commercialisation en circuit court permettent d'accroître la création de valeur.

Ces projets agri-ruraux dépassent le cadre des statuts agricoles. Si les exploitations agricoles sont majoritaires, les formes et statuts sont toutefois très diversifiés : auto-entrepreneur, micro entreprise, société, cotisant solidaire à la MSA²... Les projets ne mettent pas obligatoirement en œuvre de production agricole. Il peut s'agir, par exemple, d'une activité artisanale basée sur la production de biens agricoles comme la vannerie à base d'osier produit localement ou un traiteur itinérant à base de produits fermiers locaux et bios.

Les points communs de ces projets résident en la forte **valorisation des ressources locales**, leur lien au **patrimoine** naturel et culturel ainsi que la forte **insertion au territoire donné**. Ce sont également des **initiatives locales** qui intègrent des pratiques respectueuses de l'**environnement**. (FR CIVAM Bretagne, 2007)

Les activités agri-rurales innovantes développent en effet des fonctions sociales, économiques et environnementales : entretien du paysage, accueil de personnes en difficulté, lien social, maintien d'actifs, et sont caractérisées par leur caractère « **multifonctionnel** ».

Enfin, ces projets sont qualifiés d'« innovants » car ils mettent en œuvre des **démarches pionnières**, parfois considérées comme marginales. Ces porteurs de projets se sont installés avec peu de références techniques et ont dû devancer les experts pour mener à bien leur projet. Leur logique d'installation se caractérise par une **dynamique horizontale** de transfert de savoir, l'échange et l'expérience en sont les principaux moteurs (Joyeaux, 2008).

■ Des profils atypiques

Les porteurs de projet agri-ruraux innovants dénotent de l'installation agricole classique ou de la création d'entreprise de par leurs projets mais aussi par leurs caractéristiques personnelles. Nous nous appuyons ici de l'étude socio-anthropologique réalisée par Tristan Loloum en 2008 auprès des porteurs de projets accompagnés par le réseau InPACT.

D'après son étude sur 22 porteurs de projets, il apparaît que « les profils des porteurs de projets sont marqués par **le détour, le retour, le refus** ».

Ces personnes ont majoritairement évolué en dehors du milieu agricole. Parmi les enquêtes réalisées, 37 sur 40 porteurs de projets s'installent **hors cadre familial**. Connaissant peu le monde agricole et ayant des formations très variées, ces porteurs de projets doivent donc appréhender la connaissance d'un monde nouveau depuis le début, avec ses structures administratives, ses valeurs spécifiques, ses codes, ses démarches, ses réseaux existants...

Par ailleurs, la majorité des porteurs de projets atypiques sont des **non-locaux** et ne proviennent pas de la commune où ils veulent s'installer. La recherche de foncier n'est donc pas facilitée car ils ne connaissent pas les « gens du coin » et ne sont pas connus d'eux.

Leur choix d'installation dans le monde agricole correspond souvent à une logique de **reconversion professionnelle** : il s'agit d'une **rupture** avec leur précédente activité, qui peut être très variée (conseiller agricole, ingénieur à bibliothécaire...). Beaucoup de porteurs de projets proviennent également de situations plus précaires socialement et financièrement : les demandeurs d'emploi sont ainsi nombreux à vouloir créer une activité.

² Mutuelle Sociale Agricole.

D'une manière générale, si les porteurs de projets désirent s'installer, c'est donc d'avantage par choix et par goût de l'activité proposée. Un rapport moral au travail nouveau est instauré : « *le travail n'est pas une fin en soi mais [...] un moyen de subsistance et d'épanouissement* » (Loloum, 2008). De nature passionnée, ces porteurs de projets cherchent moins la réalisation financière que l'impression de donner un sens à leur travail. Ces projets ne sont pas perçus comme des projets professionnels mais sont également des **projets de vie**. Il n'est pas rare que le revenu de l'exploitation soit complété par une autre activité ce qui dénote avec le schéma classique de l'exploitation professionnelle ; l'installation est souvent effectuée de manière progressive pour permettre l'acquisition d'expérience, une certaine souplesse de travail. L'**installation progressive** est définie comme l'acquisition progressive des facteurs ou moyens de production et de la capacité professionnelle. Le projet s'échelonne en plusieurs étapes dans le temps : l'installation définitive peut mettre entre 5 à 10 ans.

■ Des problèmes spécifiques à l'installation

D'après les précédentes études réalisées au sein de la FR CIVAM, ces porteurs de projets rencontrent des problèmes financiers à l'installation (achat du foncier, cheptel, bâtiment) qui bloquent ou limitent leur projet (Loloum, 2008 ; Dufour, 2007). Cela est dû principalement au fait que les porteurs de projets ne proviennent pas du monde agricole ou rural, qu'ils développent des projets innovants qui n'ont pas de **références technico-économiques** et dont la **viabilité** est difficile à démontrer auprès des banques ou des organismes professionnels (chambre d'agriculture, chambre des métiers...). De plus, certains proviennent de situations souvent précaires : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux... Quand ils décident de créer leur activité, ces porteurs de projets ont alors peu d'apports personnels à fournir. Les aides mises à dispositions par les collectivités ou le monde de la finance solidaire sont autant d'opportunités pour permettre le développement de leur projet.

1.3.3 Vers de nouveaux dispositifs d'accompagnement et d'aides

Pour correspondre aux nouvelles attentes de la société et encourager le développement d'une agriculture multifonctionnelle et diversifiée, les politiques publiques ont créé de nouveaux dispositifs d'aide et en particulier pour l'installation agricole.

Dans une logique de développement plus territorial, l'Etat coordonne son action avec celles des collectivités territoriales dès les années 1990 (Cessot, 2006). En 1996 est créé en France le Fonds pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales et les **Programmes d'Installation et de Développement d'Initiatives Locales (PIDIL, cf. annexe 2)** sont mis en œuvre. Inscrit dans le contrat de plan Etat Région, le dispositif PIDIL 2007-2013 vise à « soutenir et promouvoir l'installation hors cadre familial des jeunes agriculteurs » en Bretagne (EOLOAS, 2008). Ces mesures permettent par exemple l'inscription au Répertoire Départ Installation ou un suivi post installation.

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, des soutiens aux nouvelles formes d'agriculture sont développées dans les axes 1 ET 3 du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH). L'Etat, la Région et le Département ont mis en place des dispositifs permettant aux agriculteurs de financer la construction d'un atelier de transformation ou d'un local de vente (dispositif 311 du DRDR). A titre d'exemple, la région Bretagne encourage désormais ce type d'installation grâce à un programme de Soutien à la Diversification qui finance à hauteur de 20% les investissements matériels et immatériels spécifiques aux agriculteurs.

Conclusion:

Les projets agri-ruraux innovants sont importants pour le maintien d'activités en milieu rural et s'inscrivent dans des critères de durabilité (cohésion sociale, développement économique et respect de l'environnement). A ce titre, ils remplissent les objectifs affichés par les collectivités territoriales et commencent à être visés par les politiques publiques, ce que nous observons à la fois dans les discours de ces collectivités et dans les mesures qu'elles mettent en place pour ces systèmes. De par leur profil et leurs statuts transversaux, ils subissent pourtant des freins à l'installation, et la double question est de savoir comment encourager le développement de ces systèmes et si les dispositifs d'aides mis en place sont efficaces.

1.4 Les objectifs de l'étude

1.4.1 Les réseaux d'accompagnement CIVAM en Bretagne

Les CIVAM, Centres d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural, sont des associations qui se développent à partir des années 1950 en France et dans les années 1990 en Bretagne autour de l'agriculture durable. Axés sur le développement durable des territoires ruraux, les CIVAM développent une éthique basée sur l'innovation, l'autonomie des agriculteurs, le respect de l'environnement et du patrimoine, ainsi que les dynamiques d'échange et le dialogue avec la société. Les CIVAM et le réseau InPACT en Bretagne (INitiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale, qui rassemble 7 associations de développement agricole) accompagnent les porteurs de projets d'une agriculture multifonctionnelle et diversifiée.

L'éducation populaire est à la base des mouvements CIVAM. L'accompagnement n'est pas vu comme une simple intervention technique mais un processus pédagogique dont le porteur de projet en est le centre. A partir d'une palette d'outils, l'accompagnateur amène les porteurs de projets à « éprouver leur idée au regard de leurs motivations [...], à formaliser [leur idée] et à rentrer dans une dynamique collective ».

A travers les programmes d'étude TERRIAM³ puis PANIER⁴, les CIVAM ont développé de nombreux outils comme la formation « de l'idée au projet », les « café installation » et des méthodes d'accompagnements individuels destinés à mieux accompagner les porteur de projets d'une agriculture multifonctionnelle.

1.4.2 Les enjeux de la FR CIVAM Bretagne

Dans une logique d'améliorer l'accompagnement réalisé auprès des porteurs de projets, la FR CIVAM Bretagne souhaite connaître au mieux les **besoins et difficultés** des porteurs de projets agri-ruraux innovants pour financer leur installation. Une meilleure **connaissance des dispositifs d'aides** et de leur adaptation au public des agri-ruraux innovants est par ailleurs demandée.

Les enjeux de la structure sur cette étude s'articulent autour de trois finalités :

- Une finalité cognitive: il s'agit de connaître les difficultés financières lors de l'installation des porteurs de projets.
- Une finalité normative qui permettra de connaître les effets et impacts des aides à l'installation sur les porteurs de projet, de juger de leur efficacité et savoir si celles-ci sont cohérentes et adaptées aux porteurs de projets membres du réseau.
- Une finalité instrumentale : cette étude doit également permettre de proposer des solutions aux problèmes relevés pour les porteurs de projets ainsi qu'aux animateurs du réseau InPACT pour

³ Territoires et initiatives par l'Agriculture Multifonctionnelle

⁴ Pratiques Anciennes et Innovations pour des Emplois Ruraux

améliorer leur accompagnement dans le domaine financier. Il s'agit également de proposer aux collectivités territoriales des adaptations possibles aux dispositifs d'aide existants.

L'étude se décompose en deux phases distinctes et complémentaires : un recensement des dispositifs d'aide existants ainsi qu'une partie plus analytique, qui n'est pas un travail d'évaluation de politiques publiques que la FR CIVAM n'aurait pas légitimité à réaliser. L'objectif est plutôt de mettre en relation les difficultés rencontrées par les porteurs de projets accompagnés par le réseau et les dispositifs d'aides à l'installation, cerner d'éventuels problèmes et mieux encourager **l'installation des porteurs de projets agri-ruraux innovants**.

1.4.3 Problématique de l'étude

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de mieux connaître les porteurs de projets accompagnés par le réseau et d'analyser leur stratégie d'installation.

Cela implique :

- de connaître leurs modalités de financement et les aides qu'ils ont touchées. Malheureusement, il y a peu de données formalisées et de suivi concernant ces caractéristiques au sein du réseau ;
- de comprendre le comportement, les motivations et démarches des porteurs de projets accompagnés par le réseau ;
- d'établir une typologie des porteurs de projets en fonction de leurs stratégies de financement et de la mobilisation de dispositifs d'aides à l'installation.

La question fondamentale qui animera notre travail peut être formulée de la manière suivante :

Comment favoriser l'installation durable de porteurs de projets agri-ruraux innovants en améliorant l'adéquation entre leurs besoins de financement et les dispositifs d'aides financières ?

Cette question centrale se décline en un plusieurs interrogations, que nous avons regroupées autour de quatre axes :

Axe 1 : Qui sont les porteurs de projets accompagnés par la structure et quels sont leurs besoins de financement ?

Connaître les aides dont les porteurs de projet ont bénéficié, acquérir des données précises sur les modalités de leur installation, leur statut, leurs caractéristiques personnelles (formation, origines, motivations...).

Il faudra également identifier leurs besoins et modes de financement de leurs activités, leurs éventuelles difficultés et les problèmes qui se sont posés.

Axe 2 : Quel est l'impact des aides sur les porteurs de projet ?

Comment les porteurs de projet inscrivent les aides dans leur plan de financement (quels parcours types) ?

Les aides reçues par les porteurs de projet sont elles efficaces ?

Les porteurs de projet bénéficient-ils de toutes les aides pour lesquelles ils remplissaient les critères d'attribution ? Si non, pourquoi n'ont-ils pas touché les aides auxquelles ils auraient pu prétendre ? (S'agit-il d'un manque d'information, de la volonté de ne pas dépendre des aides, de l'absence d'un besoin précis ?)

Se seraient-ils installés de la même manière s'ils n'avaient pas touché ces aides ? Ou autrement dit : les porteurs de projet ont-ils dû restreindre leur projet du fait d'un manque de possibilité de financement et d'absence d'aides ?

Axe 3 : les aides sont-elles pertinentes ?

Les aides sont-elles adaptées aux porteurs de projet accompagnés dans le réseau InPACT et répondent-elles aux difficultés de financement des porteurs de projet ?

Y'a-t-il des catégories de porteurs de projet délaissées par les aides ?

Quelles sont les contraintes qu'impliquent ces aides ? Les porteurs de projet peuvent-ils y répondre ou cela provoque-t-il un blocage ?

Axe 4 : Articulation des différents dispositifs

Y'a-t-il une synergie des différents dispositifs d'aides pour la création d'activité agri-rurales innovantes ?

L'articulation des dispositifs de l'Etat, des dispositifs régionaux et départementaux, de tous les services confondus, est-elle cohérente ?

Comment les porteurs de projet arrivent-ils à cumuler et articuler plusieurs types d'aides (finance solidaire, aide à la diversification...) ?

2. Méthodologie

2.1 Les hypothèses de départ

A partir des questions posées par l'étude, il a été nécessaire d'établir des hypothèses de départ qui seront testées et qui serviront **de base à l'élaboration des enquêtes**.

Au cours de leur travail auprès des porteurs de projets, les animateurs du réseau ont pu cerner des « constats » et « impressions » de terrain relatifs à l'installation agri-rurale innovante. Huit entretiens semi-directifs ont été organisés avec les animateurs des associations. Leur discours, révélateur de problèmes a ensuite été croisé pour compléter des faits marquants qui serviront d'hypothèses de base au travail d'étude.

Enfin, la méthodologie a été adaptée au mieux pour pouvoir tester les hypothèses qui sont listées ci-dessous.

Hypothèse 1 : Il y aurait un manque d'adaptation des dispositifs à ce public particulier des porteurs de projet créateurs d'activités agri-rurales innovantes :

- à cause de leur statut transversal et de leurs activités transversales à plusieurs secteurs

Les porteurs de projet concernés par la création d'activités agri-rurales innovantes sont un public de plus en plus transversal. Il comprend une multitude de statuts et domaines d'activité qui relèvent de différents services et structures pour l'accompagnement et la recherche de financement, sans correspondre parfaitement à aucun d'eux. Ce ne sont ni des structures relevant précisément des statuts du monde de l'économie sociale et solidaire car ce sont des entreprises individuelles. Elles sortent parfois du cadre strict de l'agriculture mais elles ont un lien trop fort avec le monde agricole pour bénéficier des aides relatives à la création d'entreprise qui ne leur sont pas directement réservées.

- **Les aides impliquent parfois trop de contraintes (manque d'adaptation)** pour les porteurs de projet et seraient réductrices pour eux car :
 - o soit ils ne sont pas en mesure de répondre à ces contraintes (manque de compétence, nécessite un investissement plus important qu'ils ne peuvent réaliser...)
 - o soit celles-ci engendrent trop de modifications par rapport à leur idée première et préfèrent s'en passer pour plus de liberté de décision.

Hypothèse 2 : Les porteurs de projet rencontrent de nombreux freins financiers à l'installation

Les porteurs de projet qui trouvent des difficultés pour se financer doivent restreindre leurs projets (en terme de foncier, d'investissement matériels, d'achat de cheptel...), investissent moins. Une partie d'entre eux s'installerait de manière progressive, installation qui peut être déterminée par contrainte ou par choix. Ils ont généralement des conditions d'installations plus difficiles.

Hypothèse 3 : Les aides sont efficaces pour les porteurs de projet quand ils en bénéficient

Pourtant, les aides qui bénéficient aux porteurs de projet peuvent permettre de débloquer des situations et donnent un « coup de pouce » nécessaire au bon développement des projets.

Hypothèse 4 : Il existe peu de visibilité des différents dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les porteurs de projet, il y a de fortes chances que certains ne soient pas activés du fait d'un manque d'informations et une mauvaise lisibilité due à la fragmentation de l'information dans les différents secteurs des collectivités.

2.2 Les agri-ruraux innovants ciblés par l'étude

2.2.1 La population étudiée

Nous parlons ici des projets innovants tels qu'ils ont été définis aux paragraphes 1.3.1 et 1.3.2.

Nous ciblons les porteurs de projets récemment installés. Par installation nous entendons soit la création d'une nouvelle entreprise, soit une reprise d'entreprise agri-rurale innovante ou évoluant dans ce sens (création d'un atelier de transformation, engagement environnemental ou souscription à un label...).

Notre étude portera sur créateurs d'activités accompagnés par le réseau InPACT, qui se compose de plusieurs réseaux (CIVAM, Accueil Paysan, GAB...). Par « accompagné », nous entendons les porteurs de projets qui ont participé, lors de leur processus de montage de projet, aux prestations suivantes réalisées par les associations membre du réseau :

- suivi individuel, qui se caractérise par un ou plusieurs rendez-vous physiques avec un accompagnateur (les contacts uniquement téléphoniques sont exclus).
- Formations réalisées dans le cadre de la création d'activités, comme la formation « de l'idée au projet »
- Animations de groupes, et notamment la participation à un café installation.

Enfin, nous nous sommes fixés une limite de date d'installation récente, pour ne pas prendre en compte des dispositifs qui ne seraient plus d'actualité. Il a également fallu être sûr d'avoir un échantillon de personnes suffisamment grand pour permettre d'établir une typologie au sein du groupe. Notre étude porte ainsi sur les installations effectuées après le 1^{er} Janvier 2006.

2.2.2 Détermination de l'échantillon

Pour obtenir la liste des personnes installées depuis 2006, il a été demandé à chaque association membre du réseau Inpact Bretagne de transmettre les listes de personnes accompagnées dans le cadre des activités de l'association définies au paragraphe 2.1.1.

11 associations sur 12 contactées nous ont transmis les coordonnées des personnes accompagnées depuis cette date.

En supprimant les recoupements (certaines personnes ont été suivies par plusieurs structures), le listing total du nombre de personnes installées comprenait 107 personnes.

Passer par les accompagnateurs des réseaux était le seul moyen d'obtenir les données nécessaires pour l'enquête, mais cette méthode a engendré de nombreux biais.

Tout d'abord, les listes des porteurs de projets n'étaient pas mises à jour : les coordonnées de certains étaient erronées et on peut envisager que certains porteurs de projets accompagnés ne figurent pas dans ces listes. D'autre part, les accompagnateurs ne réalisent pas toujours de suivi post installation et ne

savent pas à quelle date les porteurs de projets se sont installés ; Parmi les 107 noms fournis, on compte ainsi des personnes non encore installées.

La nécessité d'enquêter la totalité de ces 107 personnes nous est donc apparue afin de compléter le suivi et les données collectées par les associations du réseau. Par ailleurs, aucune information concernant le financement de la création d'activité ou les aides perçues n'était disponible au sein du réseau.

2.3 Choix des outils et méthodes employées : entre théorie...

2.3.1 Travaux préliminaires

■ Réalisation d'une bibliographie

Les recherches bibliographiques se sont orientées autour de plusieurs thèmes : le recensement des aides à l'installation, les porteurs de projets agri-ruraux innovants, l'installation agricole et rurale, et enfin le financement de la création d'activité. Le recensement des dispositifs d'aide a permis de connaître les dispositifs existants en Bretagne, il sert de base à la création d'un outil d'amélioration de visibilité de ces dispositifs et permet de connaître les aides les plus mobilisées par les créateurs d'activités par rapport à celles qui le sont moins ou pas du tout. Les recherches sur les projets agri-ruraux innovants, l'installation agricole et rurale ont permis de définir les termes importants de l'étude et de la placer dans un contexte plus général. Enfin, des recherches plus spécifiques sur le financement de la création d'activité ont été réalisées, pour mieux appréhender les notions économiques et les besoins de financement.

■ Le comité de pilotage

Les rencontres du comité de pilotage du stage se sont déroulées avec des experts (liste **en annexe 11**) de l'installation agri-rurale, des dispositifs d'aide ou du développement rural qui ont pu apporter leur regard critique sur l'étude. Trois rencontres ont eu lieu, elles ont permis de recentrer les objectifs de l'étude ainsi que de réfléchir à la méthodologie employée.

2.3.2 Réalisation d'entretiens auprès du public cible et des représentants des politiques publiques

4 types d'entretiens ont été réalisés pour répondre aux différents objectifs de l'étude : une enquête quantitative, des entretiens de groupes, des études de cas auprès des porteurs de projets ainsi que des rencontres avec les représentants des politiques publiques. Ils ont été conçus de manière complémentaire et servent de moyens de confirmation des résultats obtenus en croisant les résultats obtenus de plusieurs sources. Le tableau 1 en contre page récapitule les objectifs de chaque type d'entretien.

■ Une enquête quantitative :

L'enquête quantitative a pour mission d'informer sur les caractéristiques des porteurs de projets, les aides qu'ils ont touchées mais aussi d'évaluer les impacts de ces dernières. Globalement, les objectifs de l'enquête sont les suivants :

- de connaître les aides dont les porteurs de projet ont bénéficié et si ils ont pu articuler plusieurs dispositifs transversaux ;
- d'obtenir des informations plus détaillées sur les porteurs de projet, leurs projets, leurs statuts, de savoir quelles sont les difficultés à l'installation des porteurs de projet et s'ils ont des difficultés pour financer leur projet.
- de connaître le niveau de satisfaction des porteurs de projet par rapport aux aides qu'ils ont touchés et sur les dispositifs d'aides en général ;
- de savoir si les aides ont eu un effet déclencheur sur la création de leur activité.

- d'établir une typologie des porteurs de projet en fonction de ces informations et des aides perçues.

Compte tenu du nombre de personnes à enquêter (107), seul une enquête téléphonique ou postale s'est avérée possible. L'entretien téléphonique a été éliminé en raison du nombre de personnes à enquêter et de la difficulté de joindre les créateurs d'entreprises durant les heures de bureau (ils travaillent en effet à l'extérieur et ne sont souvent disponibles qu'entre 12H et 14H ou après 19H). L'enquête postale permet à l'enquêté de choisir le moment où il est le plus disponible pour répondre au questionnaire et d'y revenir à plusieurs reprises en lui laissant le temps de réfléchir aux questions ouvertes, notamment celles concernant le niveau de satisfaction des porteurs de projet sur les aides. Il a été également prévu de réaliser des relances téléphoniques dans le cas où le taux de réponse ne serait pas satisfaisant.

Le questionnaire est disponible en **annexe 3**. Le traitement des données a été réalisé par le logiciel Sphinx et Excel.

■ Des entretiens de groupe :

Ces entretiens sont destinés aux porteurs de projets en cours d'installation.

L'objectif de ces entretiens est de comprendre quels sont les problèmes des personnes qui désirent s'installer, de savoir quelles sont leurs difficultés financières et comment ils appréhendent les aides. Il s'agit avant tout de mesurer la **pertinence** des aides pour le public accompagné par le réseau.

Nous envisageons les entretiens de groupe comme « *validation d'une collecte de données, [pour] compléter des données quantitatives.* » (Vollet et al, 2006). Cet outil nous paraît particulièrement intéressant car il permet notamment « *de collecter de nombreuses informations qualitatives dans un temps relativement court, grâce à une démarche « d'intelligence commune ».* La confrontation des réalités vécues et des représentations des participants au groupe permet de mieux comprendre le phénomène à observer. » (Vollet et al, 2006).

■ Une enquête qualitative :

A partir de la typologie établie à la suite des résultats de l'enquête postale, des enquêtes qualitatives ont été réalisées auprès des porteurs de projet représentatifs des groupes repérés. Cette enquête se base sur un nombre restreint de porteurs de projet et s'apparente à une **étude de cas**.

Les objectifs sont :

- de comprendre le cheminement à l'installation des porteurs de projet et comment ils intègrent les aides à l'installation dans leur plan de financement de la création de leur activité
- de mesurer et expliquer les impacts directs et indirects liés aux dispositifs d'aides à l'installation
- de mettre en lumière les difficultés de financement des porteurs de projet et les problèmes de fonctionnement des dispositifs d'aide

L'intérêt d'une étude qualitative réside dans le fait de comprendre au plus près les porteurs de projets et de mieux cerner les réalités de terrain. Par cette étude plus détaillée et plus concrète, nous espérons comprendre les phénomènes qui ont été observés à la suite de l'enquête quantitative et de mettre en exergue les éléments sociologiques qui rentrent en compte dans la décision de toucher ou non une aide. L'entretien réalisé est d'ordre semi directif : il s'agit de laisser le porteur de projet s'exprimer, une grille a été prévue pour ne pas oublier les points importants qui n'auraient pas été abordés, et pour savoir dans quelle direction relancer le dialogue. Cette grille est disponible en **annexe 4**.

■ Des entretiens avec les décideurs politiques

L'entretien avec les décideurs a pour objectif de connaître leur vision de la situation agricole sur le territoire ainsi que de comprendre les choix des dispositifs sélectionnés en fonction des enjeux des politiques publiques. Il est intéressant de bien cerner ces enjeux pour savoir si les porteurs de projets accompagnés par le réseau InPACT sont clairement identifiés et s'ils sont visés par ces politiques.

Des entretiens ont été réalisés avec les services agriculture du Conseil Régional ainsi que des Conseils Généraux de chaque département, avec un représentant de la DRAF ainsi qu'un responsable du service économie sociale et solidaire du département. La grille d'entretien est disponible en annexe 5 ainsi que la liste des personnes contactées.

2.4 ... et Pratique :

2.4.1 Réponses à l'enquête postale

Sur les 107 envois postaux, 12 courriers ont été retournés pour changement d'adresse. 45 réponses ont été reçues. Le taux de non réponse, qui avoisine les 50 % peut s'expliquer par :

- Un manque de temps des personnes installées à une saison où le travail est important
- Suite aux relances téléphoniques effectuées, on sait que 5 d'entre eux n'étaient pas concernés par l'enquête car encore dans une phase d'émergence de projet. Comme il n'a pas été possible de joindre tous les porteurs de projets, on peut envisager une partie importante de personnes non concernées par l'étude car n'ayant pas encore commencé leur activité.
- Le manque de motivation à remplir des questionnaires papiers et le manque d'envie de collaboration

Sur ces 45 réponses, 9 questionnaires ont dû être éliminés pour non adéquation aux définitions préalables (cf. schéma), la taille de l'échantillon comporte donc finalement **36 individus**.

Le nombre d'individus étant trop faible pour que les résultats soient traités statistiquement, ils ont été analysés à partir des logiciels Sphinx et Excel. De nouvelles variables ont été calculées et des tris croisés (insérer une note) ont été réalisés à partir du logiciel Sphinx pour mettre en relief les variables importantes.

2.4.2 Entretiens de groupe

Pour réunir les porteurs de projets, des cafés installations (**cf. annexe 6**) sur le thème des aides auxquelles les porteurs de projets intéressés pouvaient participer, avec un idéal de participation compris entre 10 et 15 personnes.

Les porteurs de projets ont trouvé un intérêt à échanger sur leur démarche et leurs expériences, selon un principe d'éducation populaire. Les différents dispositifs d'aide qui ont été recensés suite au travail bibliographique leur ont également été présentés.

Des animations ont été proposées pour faire réfléchir et parler les membres du groupe sur le financement de leur installation. L'intervention des organisateurs a servi à recadrer le débat quand celui-ci s'écartait des problématiques concernées et pour faire en sorte que chacun puisse s'exprimer. Elle s'est également effectuée pour approfondir et expliciter les idées lancées au cours de la discussion.

Le compte rendu et l'organisation d'un des cafés installation réalisés est disponible en **annexe 7**.

Deux cafés installations ont été réalisées en partenariat avec les fédérations départementales des CIVAM dans le Finistère et l'Ille et Vilaine. Ils ont permis de réunir 23 porteurs de projets et ont duré en moyenne trois heures.

Ces deux réunions ont été au niveau du contenu très riches. Dans le premier café installation organisé, le nombre plus important de porteurs de projets (15 personnes, dont beaucoup sont venues sans s'être

inscrites au préalable) a rendu les échanges plus difficiles et le temps plus compliqué à gérer. Les porteurs de projets se sont trouvés très loquaces et débordaient du sujet, il a été parfois difficile d'arriver à les recadrer. Fort de cette expérience et du nombre plus restreint des porteurs de projets (8 personnes), le deuxième café installation s'est mieux passé.

2.4.3 Entretien qualitatifs

8 entretiens qualitatifs ont été réalisés. Le choix des porteurs de projets s'est effectué en fonction des typologies cernées à la suite de l'enquête postale et des caractéristiques de chaque installation (mobilisation de sources de financement d'origines différentes, de fonds de l'économie sociale et solidaire, installation progressive) de manière à pouvoir illustrer différentes conditions d'installations et problèmes rencontrés par les porteurs de projets.

Ces entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone afin de retranscrire le discours des personnes interrogées le plus fidèlement possible.

2.4.4 Limites et critiques

Il est important de préciser que l'analyse statistique se centre sur les porteurs de projets accompagnés par le réseau InPACT et installés récemment, il faudra faire attention à ne pas généraliser les résultats de cette étude à d'autres groupes de personnes.

D'autre part, le taux de réponse du questionnaire étant déterminé par la volonté des personnes enquêtées, il faut considérer que les réponses sont données par les individus les plus "motivés", la base de données est donc quelque peu biaisée. En effet, il semble difficile de généraliser les résultats des 40 individus qui ont répondu à l'ensemble des 107 porteurs de projets accompagnés par le réseau ; ces 40 individus ne sont peut-être pas représentatifs des porteurs de projets n'ayant pas souhaité répondre au questionnaire.

Nous obtenons cependant un taux de réponse nettement supérieur à celui généralement constaté, qui atteint 15 %. Cela est dû, en grande partie à la relation de confiance qui s'est nouée lors de l'accompagnement des porteurs de projets avec la structure.

Pour éviter des erreurs, des questions test ont été posées plusieurs fois en début et fin de questionnaire, et certaines questions essentielles ont été posées deux fois et formulées de manière différente pour éviter les non réponses.

Enfin, nous devons ajouter les limites dues à la conduite des entretiens, liées à l'autocensure des porteurs de projets ou une mauvaise interprétation de l'enquêteur. Le manque de recul des porteurs de projets par rapport à leur installation, et la volonté de ne pas aborder des points difficiles ont parfois conduit les enquêtés à faire des raccourcis et à ne pas suffisamment expliciter les points problématiques. Concrètement, cela signifie avoir recours aux pronoms indéfinis et à ne pas donner des noms sur les faits « ça a été difficile », « c'est compliqué », « on m'a dit que ». Il a fallu faire attention, pour ne pas mal interpréter les faits, à bien faire reformuler les personnes interrogées et à leur demander des explications supplémentaires le cas échéant.

Pour éviter ces écueils, nous avons choisi de réaliser différents types d'entretiens : enquêtes postales, entretien individuels et focus group, afin de recouper les informations obtenues et de dépasser les limites dues à chacun d'eux. Nous n'avons cependant enquêté que peu de porteurs de projets pour des études de cas (8) et n'avons pu réaliser que deux entretiens de groupe, en raison du temps imparti relativement court pour réaliser cette étude.

3. Un cadre homogène des aides publiques agricoles face à la diversité des profils des agri-ruraux innovants

De plus en plus nombreux en Bretagne, les agri-ruraux innovants, appelés plus souvent « atypiques » au sein des administrations ont pris une place dans les discours et les politiques des pouvoirs publics. Dans une première partie, nous nous intéresserons à la vision qu'ont les politiques en Bretagne de ces agri-ruraux innovants et la place qui leur est accordée au sein des dispositifs d'aide à l'installation (3.1). Puis nous étudierons dans une deuxième partie le profil des porteurs de projets qui ont été étudiés au sein de l'enquête (3.2). La troisième partie permettra de confronter ces deux observations et de conclure sur l'adéquation des dispositifs d'aide à l'installation (3.3). Enfin, nous analyserons de manière plus précise les impacts des aides sur les projets (3.4)

3.1 Une multitude d'acteurs publics réunie autour d'une politique cohérente de l'installation

La majorité des porteurs de projets agri-ruraux innovants se rapprochent du monde de l'agriculture et bénéficient d'un statut agricole ou de celui de cotisant de solidarité à la MSA. C'est pourquoi nous avons rencontrés principalement les acteurs du monde agricole pour saisir la place accordée par les agri-ruraux innovants dans les dispositifs d'installation dont les entretiens sont analysés dans les parties 3.1.1 et 3.1.2. Nous avons également rencontré des acteurs du monde de l'économie sociale et solidaire pour connaître les dispositifs qui peuvent bénéficier aux porteurs de projet (3.1.3).

3.1.1 Perception des enjeux de l'installation agricole et place des systèmes agri-ruraux innovants

Si le développement économique, y compris dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, est une compétence obligatoire de la Région et de l'Etat, les Conseils Généraux des quatre départements bretons ont également choisi de développer une politique d'aide en agriculture, qui est toutefois une compétence optionnelle pour les départements. Toutes les collectivités rencontrées reconnaissent en effet l'agriculture comme un secteur clé du développement économique de la région, qui emploie une part importante d'actifs et a un rôle moteur dans l'industrie agro-alimentaire.

Au sein des documents d'objectifs des collectivités, l'installation agricole a été définie comme une des priorités d'action, au même titre par exemple que la modification des pratiques agricoles vers une meilleure prise en compte de l'environnement. Les pouvoirs publics reconnaissent des problèmes au niveau du renouvellement des générations agricoles avec actuellement un remplacement pour deux départs d'actifs. Ils mettent en exergue des **freins au niveau de l'accès au foncier** dus à la concurrence avec l'agrandissement des exploitations ou l'urbanisation.

Pour les collectivités, l'enjeu est d'abord de maintenir sur le territoire un nombre suffisant d'exploitations agricoles dans les filières conventionnelles pour garantir un niveau de production équivalent des entreprises agroalimentaires, qui constituent, comme le souligne le chef de service agriculture de la région, le premier secteur de l'emploi en Bretagne. C'est pourquoi ce système agricole conventionnel et productiviste reste une préoccupation centrale des politiques publiques. Quelle est donc la place accordée aux systèmes agri-ruraux innovants ?

Dans les discours qui ont été entendus dans les entretiens, les responsables des différents services ont tous également appuyé la volonté d'encourager de nouvelles formes d'agricultures plus respectueuses de l'environnement. Les administrateurs ont employé des termes forts comme la nécessité de

développer « une agriculture pour le 21ème siècle », la volonté « d'encourager un virage pour l'agriculture » vers des productions plus durables.

Les systèmes diversifiés et respectueux de l'environnement, appelés au sens des CIVAM « agri-ruraux innovants » sont très présents dans les discours des politiques ; pour preuve une brochure réalisée par la Région et intitulée : Agriculture. Région Bretagne : pour des agricultures diversifiées et durables qui met en avant « l'évolution des métiers agricoles » et « une nécessaire reconquête des marchés par la qualité et la diversification en ciblant surtout les productions à fortes valeurs ajoutées ». Mais l'affichage politique fort vers de nouvelles formes d'agriculture n'implique pas une remise en cause du système conventionnel, même si les problématiques environnementales et de concurrence internationale sont citées.

Les projets agri-ruraux, entendus par les politiques comme exploitations agricoles qui ont développé des activités plus larges que la seule production (vente, transformation) sont perçus comme un **mode de développement de l'agriculture** répondant à une demande particulière, ils représentent une opportunité de création de valeur ajoutée dans un contexte spécifique (périurbanisation, tourisme). Globalement, ces projets se développent dans des « **marchés de niche** »⁵, l'objectif des collectivités étant de faire **coexister sur un territoire différentes formes d'agriculture**.

La perception du rôle des systèmes agri-ruraux innovants n'a pas été développée de manière identique durant les entretiens. Jean-Marie Jacq, responsable du service agricole de la région parle de « rôle à jouer dans l'aménagement du territoire sur certaines zones caractérisées par un manque d'activités et délaissées », avis qui est partagé par la plupart des représentants des collectivités et de l'Etat. Le représentant du Conseil Général de l'Ille et Vilaine semble lui plus concerné par ce type d'agriculture et accorde aux porteurs de projets agri-ruraux innovants d'autres effets : « le maintien de territoires vivants, de la création d'activités et d'emploi ainsi que de lien social sur les territoires. »

La même vision de l'agriculture et des problématiques de l'installation où les agri-ruraux innovants doivent « s'insérer dans des marchés de niche » est partagée au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous allons donc maintenant aborder comment cela se traduit au niveau de la mise en place de leurs politiques d'aide à l'installation.

3.1.2 Des dispositifs d'aide cohérents sur le plan régional, avec quelques particularités territoriales

■ Quels dispositifs pour les agri-ruraux innovants ?

Les différents échelons des collectivités territoriales ont mis en place des politiques visant à encourager les reprises hors cadre familial, les productions de qualité et notamment l'agriculture biologique ainsi que les activités de diversification. Il s'agit de favoriser l'installation agricole qui se fait de plus en plus hors reprise familiale et d'encourager des modes de productions durables.

Si le public des agri-ruraux innovants n'est pas **précisément notifié dans les dispositifs**, ils peuvent bénéficier d'aides du fait de leur origine non agricole et leur installation majoritairement hors cadre familial, de leur activité de transformation et de commercialisation en circuit court, et de l'adhésion à un label de qualité.

Les dispositifs pour encourager l'installation de ce type de systèmes sont en partie les mêmes que ceux des agriculteurs conventionnels, mais des majorations sont données en fonction du profil et du projet des futurs installés. Par exemple, les installations hors cadre familial touchent une DJA de l'Etat plus importante que la moyenne des exploitations. La région complète cette DJA au sein du Soutien à

⁵Expression empruntée à Jean-Marie Jacq, mai 2009.

l'Installation des Jeunes Agriculteurs, uniquement pour les HCF et les activités de transformation à la ferme. En Bretagne, le nombre d'installations ayant touché la DJA s'élève à environ 600 installations par an. Parmi elles, on dénombre 10 % d'installations « atypiques » selon la définition de l'ADASEA développée en **annexe 1**.

D'autres dispositifs ont été créés pour les projets agri-ruraux innovants. Ce sont par exemple des subventions d'équipement pour encourager la diversification des productions, ainsi que la transformation fermière.

Le tableau disponible en **annexe 8** récapitule l'ensemble des dispositifs d'aides à l'installation agricole. Pour résumer, le soutien à l'installation agri-rurale innovante se fait de différentes formes qui sont :

- Un soutien financier à travers la **Dotaton Jeune Agriculteur** cofinancée par le FEADER⁶ et complétée par les collectivités régionales et départementales.
- Des **subventions à l'investissement** qui fond intervenir un cofinancement du FEADER et des collectivités régionales et départementales. Les dispositifs sont définis dans le cadre du DRDR. Par exemple un dispositif permet de financer des équipements pour la réalisation d'un atelier de diversification au sein d'une exploitation agricole.
- Des aides **au conseil et à la formation**, qui sont par exemple une rémunération de stage ou de parrainage chez un agriculteur.
- Une aide à l'**acquisition foncière** décernée au niveau régional et du Conseil Général de l'Ille et Vilaine, qui prend en charge les frais d'intervention de la SAFER pour la mise en réserve de terres le temps de l'acquisition de la capacité professionnelle.

Les « agri-ruraux innovants ont une attention toute particulière »⁷ des pouvoirs publics mais d'une manière générale, les collectivités ne privilégient pas les systèmes agri-ruraux innovants par rapport à l'agriculture conventionnelle, leur objectif est plutôt, là encore, de faire coexister les deux types de systèmes, et ils sont soucieux que chaque type d'agriculture puisse « y trouver son compte », comme le souligne Mme Simon directrice du service agriculture du CG 56.

Cependant, le Conseil Général 35 et le Conseils Régional se démarquent des autres collectivités puisque l'ensemble de leurs dispositifs est destiné à l'installation hors cadre familial ou la diversification vers des activités non agricoles au sein des exploitations.

■ Des dispositifs visant à encourager une professionnalisation des porteurs de projets

Comme nous l'avons précisé dans la deuxième partie, les critères de l'obtention de la dotation nationale sont basés sur trois conditions restrictives :

- Avoir moins de 40 ans
- Démontrer la viabilité économique du projet,
- Acquérir la capacité professionnelle à travers des formations et un niveau d'étude reconnu.

Les deux dernières conditions ont pour objectif de favoriser la professionnalisation des exploitations agricoles.

Partageant cette vision de l'agriculture, les collectivités territoriales ont orienté leurs politiques vers des dispositifs allant dans le même sens :

⁶ FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

⁷Citation donnée lors d'un entretien avec Joël Ollivier, directeur adjoint de la direction agriculture et environnement du Conseil Général des côtes d'Armor », aout 2009.

- La même limite d'âge est spécifiée pour toutes les aides à l'installation. Les subventions aux équipements ne sont pas considérées comme des aides à l'installation, elles peuvent donc être accordées sans limite d'âge.
- Les collectivités ont toutes réaffirmé leur volonté d'accompagner des structures **viabiles économiquement**, c'est-à-dire permettant de dégager un salaire de l'activité agricole. Pour définir ce type de structure, les collectivités se basent sur les seuils de références établies au sein du PAD et de la réalisation du PDE.
- Pour ce qui est de l'acquisition de la capacité professionnelle, les aides régionales et départementales sont moins contraignantes que la DJA nationale, dont les critères sont également en train d'être assouplis avec la mise en place du PPP. (le stage 6 mois n'est par exemple plus obligatoire).

Cette homogénéité des critères s'explique par l'adhésion à des programmes d'aides nationaux et une discussion régionale des problématiques liées à l'installation, dans le cadre notamment du CRIT⁸.

Les dispositifs d'aide des collectivités sont soumis à une réglementation sévère de l'Union Européenne afin d'éviter toute distorsion à la concurrence. Les régimes d'aides directes aux producteurs doivent être préalablement « **notifiés** » par l'UE, c'est-à-dire certifiés légaux vis-à-vis des règles établies. Le processus de notification étant long et lourd à supporter pour les collectivités, celles-ci préfèrent se greffer à des dispositifs déjà existants et notifiés par l'Etat. Dans le cadre de l'installation agricole, deux programmes d'aides peuvent être utilisés par les collectivités régionales et départementales :

- Le PDRH9 est décliné au niveau régional dans le DRDR (Document Régional de Développement Rural) par l'ensemble des partenaires régionaux sous la responsabilité des préfets de région. Il présente la mise en œuvre des dispositifs d'aide au développement régional financé par le FEADER, mais aussi de l'articulation avec d'autres fonds pouvant intervenir pour le soutien du secteur agricole et notamment ceux des collectivités territoriales. Il reprend par exemple les mesures telles que la DJA.
- Le programme PIDIL qui comprend des mesures plus spécifiques à l'installation et qui a été notifié par l'Etat. Ce programme national est un socle décliné par les préfets au niveau régional pour allouer les fonds nationaux. Les collectivités peuvent également appliquer les mesures définies au sein de ce programme.

Il en ressort une **homogénéité des dispositifs d'aide à l'installation agricole au sein du territoire**. En plus d'avoir une même vision des problématiques agricoles, les échelons européens, nationaux, régionaux et départementaux articulent leur action au sein des mêmes cadres notifiés au niveau européen.

■ Des dispositifs pour aider les « non aidés »

Si la majorité des dispositifs ont été moulés dans un cadre uniforme de normes concernant les projets des futurs agriculteurs, d'autres ont été récemment développés pour aider les porteurs de projets qui n'entrent pas dans les cadres précédemment établis. Selon une étude portée par le CNASEA, la moitié des installations et reprises agricoles ne touchent pas la DJA (Lefebvre, 2006).

⁸Comité Régional Installation Transmission, qui réunit toutes les instances des collectivités et les acteurs du monde agricole (organismes professionnels agricoles, syndicats, associations ...)

⁹Plan de développement Rural Hexagonal, c'est le cadre de référence des fonds européens FEADER déclinés au niveau national. Cf. glossaire

Le Conseil Général des côtes d'Armor a mis en place un prêt d'honneur destiné aux exploitations diversifiées, qui concerne donc directement les agri-ruraux innovants.

Les Conseils Généraux du Morbihan et du Finistère ont mis en place une subvention pour tous les agriculteurs installés qui n'ont pas bénéficié de la DJA, qu'ils soient agri-ruraux innovants ou non.

Ces dispositifs ont été notifiés dans le programme PIDIL, qui permet depuis 2007 d'élargir le public des aides. Pour rester légales, les subventions ne doivent pas dépasser 9 000 € par porteur de projet, limite qui n'est pas atteinte actuellement. Dans le Morbihan, ce dispositif a été accordé en 2008 à 34 projets, qui viennent s'ajouter aux 120 installations ayant perçu la DJA dans le département.

Enfin, la région Bretagne a mis en place un dispositif d' « Accompagnement et de Prévention des Installations non Aidées », mais dont l'objectif est de faire rentrer les porteurs de projets hors dispositifs dans le cadre de la DJA à travers un suivi technico économique et une aide au conseil. L'accompagnement est réalisé par le syndicat des Jeunes Agriculteurs, et n'est pas spécifiquement réservé aux exploitations agri-rurales innovantes.

■ Conclusion sur la politique agricole de l'installation

Même si certains dispositifs permettent de subventionner un public hors cadre de la DJA, il faut pourtant préciser que la grande majorité des dispositifs sont basés sur les mêmes critères d'obtention que celle-ci. Les pouvoirs publics donnent donc priorité, par leurs dispositifs aux **jeunes** (il faut avoir moins de 40 ans) ainsi qu'aux **projets considérés professionnels**.

Les politiques publiques à l'installation sont conditionnées par l'existence de **cadres notifiés** au sein de l'Union Européenne qui régissent la gouvernance de chaque collectivité. Seul l'Etat a pu notifier un programme national PIDIL, prévue également pour une intervention des collectivités. La conséquence est ici que la politique de l'installation agricole reste établie de manière **TOP DOWN** : elle est décidée par les instances européennes et nationales auxquelles les collectivités territoriales peuvent se greffer et compléter le financement d'actions.

Par exemple, une collectivité ne peut légalement aider un porteur de projet qui s'installe après 40 ans. Dans le cadre de son dispositif destiné aux installations non aidées, le Morbihan n'a toutefois pas délimité l'âge des candidats à l'installation. Lors de l'entretien, la directrice du service agricole a elle-même reconnu le risque d'un tel dispositif qui n'est pas conforme aux règles européennes en vigueur. L'Union Européenne pourrait en effet exiger le remboursement par les agriculteurs de l'aide versée.

Dans ce cadre normatif, les projets diversifiés et hors cadre familiaux sont pointés par les dispositifs des collectivités, qui commencent à percevoir le rôle des agri-ruraux innovants. Ces installations agri-rurales innovantes sont toutefois aidées à condition qu'elles rentrent dans le cadre de la DJA (pour des porteurs de projets de moins de 40 ans avec la nécessité de justifier de la **viabilité économique** du projet).

La problématique de l'étude nous a également invité à sortir du cadre des aides agricoles et savoir, si les autres instances des collectivités disposent de la même vision des porteurs de projets agri-ruraux innovants et s'il n'existe pas d'autres dispositifs dont ils peuvent bénéficier, comme ceux de l'économie sociale et solidaire.

3.1.3 Les aides de l'économie sociale et solidaire

Les collectivités territoriales (région et département) disposent de services dédiés à l'économie sociale et solidaire, qui s'occupent notamment de la mise en place de dispositifs d'aide relatifs à ce secteur.

Les aides directes aux entrepreneurs sont réservées aux initiatives collectives et aux statuts de l'économie sociale et solidaire (SCOP, coopérative, associations...). Il existe toutefois des aides pour les porteurs de projets individuels dans le cadre de réinsertion socioprofessionnelle, après une longue période de RMI par exemple. Mais les dispositifs sont principalement destinés aux porteurs de projets agri-ruraux dès lors qu'ils entrent dans des démarches collectives ou en rapport à leur statut, elles interviennent pour un public différent de celui aidé par les services agricoles.

Cependant le monde de la finance sociale et solidaire dépasse le cadre des pouvoirs publics, et il existe tout un panel d'organismes et de structures destinés à encourager la création de projets éthiques, avec de fortes dimensions sociales ou environnementales.

Les structures associatives peuvent être financées par les pouvoirs publics. Par exemple Bretagne Développement Initiative est une association qui a mis en place des outils pour la création d'entreprise. Il peut s'agir d'un accompagnement ou d'une **garantie bancaire** qui peut couvrir 65 % du montant d'un prêt d'un entrepreneur précédemment au chômage et n'ayant pas suffisamment de fonds propres pour pouvoir emprunter.

D'autres investisseurs privés comme la NEF ou les CIGALES financent des projets en prenant en considération d'autres aspects que la rentabilité économique, comme **l'intégration au territoire** ou une **démarche de préservation de l'environnement**. Ils peuvent, à ce titre, intéresser les porteurs de projets agri-ruraux et apporter plus que les banques classiques car ils ont mis en place des logiques d'accompagnement et de conseil ou financement plus adaptés avec un fort encrage sur le territoire. Cependant, lors d'échanges téléphoniques avec des membres de la NEF ou du BDI, très **peu de demandes** de projets agricoles sont recensées, alors que ces organismes développent des offres qui pourraient être adaptées à ces systèmes.

Bien que les porteurs de projets agri-ruraux innovants ne soient spécifiquement ciblés par les dispositifs, ils peuvent cependant articuler de nombreuses aides en raison de leurs caractéristiques personnelles ou professionnelles : garantie bancaire, prime, subvention à l'investissement, prêt d'honneur, financement de conseils technico-économiques...

Durant les entretiens, les responsables des collectivités qui ont mis en place ces dispositifs ont précisé ne pas connaître de manière précise les effets de ces dispositifs sur les porteurs de projets, ainsi que l'efficacité réelle des aides : les politiques publiques n'ont pas été évaluées dans ce sens.

L'objectif de la partie suivante est de détailler les profils des installations agri-rurales innovantes rencontrées au sein des structures du pôle InPACT et de connaître la manière dont sont mobilisées ces aides à l'installation ; nous en déduisons ensuite l'adéquation de ces dispositifs au public accompagné par le pôle InPACT.

3.2 Des porteurs de projet agri-ruraux : une multitude de stratégies d'installation

Les systèmes agri-ruraux innovants ont été définis à travers des caractéristiques générales de profils de porteurs de projet ou de typologies des exploitations. Cela cache en partie la grande diversité des systèmes et stratégies de ces porteurs de projets. Suite aux résultats des enquêtes postales, nous avons caractérisé les porteurs de projets agri-ruraux innovants en fonction de critères qui nous ont semblé prépondérants pour expliquer les difficultés à l'installation et les impacts des dispositifs d'aide. Ces critères concernent le montant de l'installation, les modalités de financement de l'installation, le type d'aides perçues et leur importance relative comme source de financement. Le tableau 2 récapitule les principales valeurs pour ces critères prépondérants dans la détermination de 4 classes distinctes. Dans les paragraphes suivants, nous détaillerons les logiques d'installations de chaque classe observée, ainsi que de mettre en perspective leurs besoins et difficultés particulières.

3.2.1 Des installations agri-rurales innovantes professionnelles et plus classiques

Ce groupe est composé de 10 agriculteurs récemment installés. Ils ont tous le statut d'agriculteur à titre principal.

■ Coût d'installation et mode de financement

Le coût de l'installation est plus élevé que la moyenne des porteurs de projets agri-ruraux innovants. Même si celui-ci reste bien inférieur à la moyenne bretonne, il atteint la valeur moyenne de **140 000 €** (220 000 € en Bretagne, source : EOLOAS, 2008). Entre les producteurs, ce coût varie de manière importante entre 70 000 € et 350 000 €. Pour financer leurs installations, les porteurs de projets ont d'abord **emprunté de l'argent** à des banques (dans 70% des cas dans le cadre des prêts MTS JA), puis ils ont utilisé les aides des collectivités et enfin en dernier lieu ont eu recours à des fonds personnels. Il existe cependant des cas particuliers, certains ont d'abord utilisé des fonds personnels, par exemple, Laurence a pu financer sa création d'entreprise grâce à un héritage.

■ Les aides touchées

Les porteurs de projets de cette catégorie ont touché les aides classiques de l'installation agricole. Tous ont touché la **DJA** ainsi qu'un complément régional ou départemental de celle-ci. Pour la moitié d'entre eux ils ont touché des subventions à l'investissement pour du matériel de transformation fermière ou du matériel relatif à la diversification. Enfin ils ont bénéficié du crédit d'impôt spécifique à l'agriculture biologique. Le montant moyen des aides s'élève à environ **24 500 €**, il varie entre 19 000 et 35 000 € par structure et représente en moyenne 18% du coût total de l'installation.

■ Des installations « clé en main »

Les porteurs de projets de ce groupe ont choisi d'investir plus d'argent sur leur installation et ont décidé d'acquérir le maximum de la capacité de production de leurs systèmes dès le commencement. Seuls deux porteurs de projet se sont installés d'une manière progressive. Cela ne veut pas dire que les systèmes sont de taille plus importante, la SAU étant sensiblement la même que celle de tous les porteurs de projet. Cela traduit le fait que les porteurs de projets ont investi dans des systèmes plus mécanisés. Les raisons invoquées sont un gain de temps et un meilleur confort de travail, qui sont des aspects privilégiés. Mr F, installé sur 0.52 ha de serres maraichères, explique ainsi son choix :

« J'ai choisi de monter les investissements et d'avoir une bonne structure, car je vais faire toute ma carrière professionnelle avec. Pour 30 000 € de plus sur les serres, j'aurai un meilleur confort, plus de rendement et moins de maladies. Je vais gagner du temps car c'est plus fonctionnel. En plus faut compter 15 kilos de tomates supplémentaires par mètre carré. Pour les investissements, faut pas voir au moindre coût, faut raisonner globalement. Avoir un tracteur neuf ou d'occasion, ça n'a pas de conséquences. Par contre les serres, ça me fait mieux valoriser, gagner du temps, fait un meilleur climat et de meilleurs rendements...»

L'achat de matériel performant a donc ici un double avantage, à la fois pour le confort de travail mais aussi une augmentation de la production sur de très petites surfaces.

Acquérir le maximum de la capacité de production dès le départ engendre une modification des circuits de commercialisation. Il faut en effet trouver la clientèle avant de s'installer et il est difficile d'écouler sa production sur des systèmes de vente directe, (marchés, vente à la ferme, paniers...) car il faut se faire connaître de la clientèle. Les agriculteurs cherchent donc à sécuriser leur vente par des contrats avec des magasins de producteurs, ou des magasins spécialisées en biologique, qui leur permettent en plus d'écouler une plus grande quantité de produits.

■ Des difficultés et besoins de financement.

4 porteurs de projets avouent avoir des difficultés pour financer leur projet. Celles-ci sont liées à **l'obtention d'un prêt bancaire** et à la négociation des garanties bancaires et sont toutes apparues pour des coûts d'installations supérieurs à 150 000 €. Pour pallier aux difficultés, trois porteurs de projets ont fait appel à des **banques du monde de la finance sociale et solidaire** plus à l'écoute de ces projets avec une valeur éthique et de développement local. Ces difficultés s'expliquent par le fait que les porteurs de projets n'ont pas de fonds personnel à donner, peu d'entre eux connaissent les fonds de garanties

bancaire et notamment la caution accordée par Bretagne Développement Initiative, de 70 % du montant du prêt. Seul un porteur de projet a fait appel à cette aide. A partir de l'enquête postale, quand à la question de savoir pourquoi les aides sont utiles ou pertinentes, 8 agriculteurs sur 10 répondent que c'est avant tout pour consolider la trésorerie. Les **besoins de trésorerie** sont donc importants pour les porteurs de projet en phase de post installation.

3.2.2 Des petits projets dépendants des aides

■ Des petits projets hautement diversifiés.

Ce groupe, d'un effectif de 8 personnes, est composé à 100 % d'individus d'origine majoritairement urbaine (6/8), ils ont actuellement le statut d'agriculteur à titre principal. Dans 75% des cas, ils ont créé de toute pièce leur entreprise. Les systèmes sont très orientés vers la vente directe, qui représente en moyenne 90 % du chiffre d'affaires. Deux exploitations ont en plus mis en place une activité d'accueil.

■ Coût d'installation et mode de financement

Le coût de l'installation moyen est bien plus faible que celui du premier groupe, il est en effet en moyenne de 40 000 €. Les exploitations sont en effet moins mécanisées et les porteurs de projets réalisent plus de travail manuel, ce qui est en partie choisi par les agriculteurs. Olivier, paysan boulanger, n'a en effet pas investi dans un pétrin mécanique pour façonner à la main son pain.

Les aides publiques sont leur première source de financement. Après viennent les emprunts bancaires puis les fonds personnels.

■ Les aides touchées

Le montant total des aides ainsi que le type des aides touchées ne diffèrent pas du premier groupe, par contre, le coût d'installation est beaucoup plus faible ce qui veut dire que les porteurs de projet ont moins d'emprunts et de fonds personnels à fournir. Les aides représentent en effet plus de 60 % du coût de l'installation et peut même dépasser les 100 %. Cela peut s'expliquer car les aides sont utilisées pour la **trésorerie** : elles ont permis de faire des **prélèvements privés** durant les premiers mois de l'installation. La encore, les besoins liés à la trésorerie post installation sont donc important.

■ Des installations plus prudentes et cherchant à limiter les risques

Si les installés ont choisi d'investir peu d'argent, c'est aussi pour limiter les risques encourus en ayant recours à un prêt. Les emprunts sont moins élevés que ceux du premier groupe et ils sont accordés plus facilement, car les garanties bancaires à donner sont moindres. Les aides à l'installation sont donc une source importante de financement, elles permettent de **limiter les risques**. Ce groupe est très dépendant des aides, et 50 % des porteurs de projet interrogés ne se seraient pas installés sans les aides ; **la DJA** est l'aide la plus déterminante. Deux porteurs de projets ont augmenté la taille de leur projet pour obtenir la viabilité économique et avoir accès à cette aide.

Ce type d'installation peut être envisagé en **deux étapes** comme c'est le cas d'Olivier, paysan boulanger installé en 2007 sans demander les aides : il n'avait pas la surface pour pouvoir demander la DJA, il avait le statut de cotisant de solidarité et a gardé son précédent emploi à mi-temps pour compléter le revenu. Quand des terres se sont libérées près de chez lui, il a alors entamé une installation plus classique en demandant les aides nationales.

■ Pas de difficulté pour trouver des financements

Les enquêtes ont révélé que les porteurs de projets n'ont globalement pas de difficultés pour financer leur projet, justement car les aides agricoles qui constituent la majorité de leurs investissements. Les banques prêtent plus facilement car les montants des emprunts sont faibles (25 000 € et 18 000 € pour les deux porteurs de projets enquêtés) et qu'ils s'effectuent pour la plupart dans le cadre d'un prêt JA.

Seul 2 porteurs de projets sur 8 indiquent avoir eu des difficultés : un parle de difficulté de trésorerie en début d'exercice, un autre de difficulté à trouver une banque.

3.2.3 Des installations agricoles très peu aidées

Ce groupe, dont l'effectif est de 12 personnes, est constitué des porteurs de projets ayant eu un très faible recours aux aides pour financer leur installation.

Cette catégorie regroupe tous les porteurs de projets **de plus de 40 ans**, le plus jeune avait 30 ans lors de l'installation et ils étaient majoritairement en activité professionnelle avant de créer leur entreprise. Les activités et les productions sont très variées, tous réalisent de la vente directe ou de l'accueil touristique. Les porteurs de projets ont tendance à créer leur entreprise agricole, plutôt que de reprendre une exploitation déjà existante (8 créations d'entreprise sur 12 au total). Les porteurs de projet se sont installés hors cadre familial et leur origine familiale n'est pas différente du groupe entier (on trouve des personnes d'origine agricole, rural non agricole et urbaine dans les mêmes proportions).

Si les porteurs de projets ont majoritairement le statut d'agriculteur à titre principal (pour deux tiers des personnes du groupe), d'autres statuts sont présents alors qu'ils ne l'étaient pas dans les précédents groupes : une personne s'est déclarée **agriculteur à titre secondaire** et les autres sont **cotisants de solidarité** au régime de la MSA.

■ Coût installation et mode de financement

Le montant de l'installation est variable : si pour trois porteurs de projets, celui-ci est inférieur à 15 000 €, il varie pour la plupart entre **30 000 et 50 000 €** avec l'exception d'un porteur de projet ayant repris une exploitation pour un montant de 240 000 €.

Pour les trois quarts des personnes enquêtées, la première source de financement utilisée est le **recours à des fonds personnels**, qui sont les économies réalisées grâce à l'activité professionnelle précédente. Pour les coûts d'installations plus élevés, les porteurs de projets ont d'abord eu recours à un prêt qui n'a pas été accordé sans difficulté, puisque d'eux d'entre eux eu du mal à trouver une banque. Plus rarement, ils ont eu recours à des emprunts familiaux.

■ Les aides perçues

Les agriculteurs n'ont pas réussi à mobiliser beaucoup d'aide lors de l'installation (les montants perçus sont tous inférieurs à 1600 €). Les aides utilisées sont les aides à la certification en agriculture biologique, un crédit d'impôt pour l'agriculture biologique, certaines MAE ou aides des collectivités locales. Plus de la moitié des personnes de ce groupe n'ont touché **aucune aide**. Le montant moyen des aides, quand elles sont perçues, est de **1 200 €**, ce qui représente 4 % du coût d'installation. Ces porteurs de projets n'ont pas perçu les aides agricoles classiques : aucun de ces porteurs de projets n'a en effet touché la DJA et ses compléments.

La raison principale de la non obtention de la DJA est liée à l'âge des porteurs de projet, puisque les trois quarts des porteurs de projets avaient plus de 40 ans au moment de leur installation. Pour les autres, la DJA n'a pas été demandée soit car le projet est encore en phase de test et qu'une installation plus classique est prévue dans un deuxième temps, soit à cause des contraintes occasionnées par les aides, principalement l'engagement d'exploiter sur 10 ans ou l'impression "donnent d'un côté et reprennent de l'autre".

La catégorie des moins de 40 ans ne touchant pas la DJA est relativement peu nombreuse. Cela peut s'expliquer en partie par la **non réponse des porteurs de projets à l'enquête**, qui n'ayant pas touché d'aides, ont pu ne pas se sentir concernés par le questionnaire. On peut donc supposer que cette catégorie est sous évaluée par rapport à la réalité des porteurs de projets accompagnés par le réseau.

Les porteurs de projets n'ont **pas non plus bénéficié d'aides à l'investissement**, même si ils auraient pu car ces aides ne dépendent pas de l'âge ou de statut de l'exploitation.

■ Des installations plus progressives :

Une des caractéristiques de ces installations est que celles-ci s'effectuent plus souvent de **manière progressive** (7 porteurs de projets sur 12 se sont en effet installés de cette manière). Pour ceux qui ont choisi ce mode d'installation, cela correspond d'abord à une logique plus prudente, de commencer un projet plus petit et de **limiter les risques** en cas d'échec, car un montant moindre a été investi. Pour Agnès, en phase de test, son installation progressive lui permet *"une sécurité, ne pas se mettre une forte pression,"* et elle ajoute que *"c'est rassurant de commencer par petit"*.

Enfin, les porteurs de projets qui commercialisent en vente directe, l'installation progressive leur permet d'adapter la production en fonction de l'augmentation de clientèle. Pour Suzanne et Pascal, installés après 40 ans sur une exploitation maraichère :

« [lui :] *On teste au fur et à mesure ce qu'on peut faire, ce qu'on peut pas faire. C'est pas la forme définitive de ce qu'on va faire, ça peut encore changer. [Elle :] On fonctionne avec la demande : on va faire des fruits, c'est sur demande des gens qu'on va commencer à en faire. » [Ça vous donne droit à l'erreur ?] « On aurait pu se planter avec les légumes, que ça n'intéresse absolument pas les gens du coin. Mais là ça marche."*

Lorsqu'on crée son activité de zéro, la clientèle n'est pas établie dès le départ, il faut se faire fidéliser une clientèle de proximité. L'installation progressive est donc perçue comme un avantage car elle permet **d'éviter des pertes** le temps de trouver assez de débouché.

■ Difficultés rencontrées

Ceux qui ont eu recours à un emprunt ont, dans la moitié des cas rencontré des difficultés pour obtenir la **confiance d'une banque**. Eric a essayé 4 refus avant de pouvoir trouver une banque. Quant à Loïc, la banque ne lui a prêté que 20 000 € au lieu de 60 000 € qu'il demandait. A partir des entretiens postaux, les besoins de trésorerie n'ont pas été cités, cela ne veut pas dire que des problèmes ce ne sont pas posés pour les porteurs de projets. Lors des entretiens individuels : Eric et Loïc ont en effet déclarés avoir des temps difficiles après leur installation.

S'ils n'ont pas touché beaucoup d'aides, 9 sur 12 les pensent tout de même utiles, elles sont alors perçues comme coup de pouce à l'installation et permettent de limiter les risques.

3.2.4 Les porteurs de projets ruraux

Ce groupe est caractérisé par le fait qu'aucun porteur de projet n'a de lien direct avec une production agricole. L'effectif est faible car les structures associatives qui ont commandité l'étude sont traditionnellement ancrées dans le monde agricole. La demande d'accompagnement de projets ruraux est apparue récemment. 6 porteurs de projets composent ce groupe qui pourrait se décomposer en deux :

- Trois porteurs de projets sont liés à **l'accueil à domicile** d'adolescents, personnes âgées ou handicapés en milieu rural. Ce sont des femmes qui réalisent un accueil à domicile, elles ont soit un statut d'auto-entrepreneur ou salariée du Conseil Général et affiliée à la caisse d'allocation familiale. Leur création d'activité n'a pas demandé d'investissement car elle se réalise dans l'existant et ne demande pas de travaux, par exemple dans l'ancienne chambre des enfants. Ces personnes n'ont donc pas eu de difficultés particulières pour le financement et les besoins explicités sont un accompagnement administratif.

- Trois porteurs de projets ont une activité **artisanale ou commerciale** : vannerie, cuisine/traiteur ou encore vente de plantes ornementales et aromatiques. Leur coût de création varie entre 1 000 et 13 000 €, et ils ont pu bénéficier d'aide de la finance sociale et solidaire, comme un micro crédit de l'ADIE, et deux sont salariés d'une coopérative d'activité. Cette coopérative leur permet d'acquies un statut et d'une couverture sociale. Les difficultés rencontrées sont de l'ordre financier : difficulté d'obtenir des emprunts bancaires avec pour effet une limitation des investissements et l'« échelonnage du développement du projet », c'est-à-dire une installation progressive.

Les besoins financiers des porteurs de projet se situent à deux niveaux :

De la trésorerie pour assurer les dépenses de fonctionnement et des prélèvements privés après installation

De la capacité d'investissement pour mobiliser un capital de départ suffisant : terres, bâtiments de production, atelier de transformation ou matériels agricoles. Ce sont les emprunts bancaires qui permettent de développer le capital de l'entreprise, ce pendant, nous avons vu que dans de nombreux cas, les porteurs de projets avaient du mal à trouver des banques.

Les stratégies d'installation sont néanmoins variées : installation progressive ou acquisition de la totalité du capital de production dès le commencement, limitation volontaire des investissements, phase de test de l'activité ... Cela s'explique par le tempérament des porteurs de projets, plus enclins ou non à encourir des risques ou à privilégier le confort de travail. Une multitude de profils ont été observés et nous avons élaboré une typologie en fonction de ces stratégies et de l'intégration des aides au plan de financement. Nous allons maintenant analyser l'adéquation de ces dispositifs en fonction des typologies cernées, ainsi que leurs effets sur les porteurs de projet. Les acteurs ruraux sont moins nombreux par rapport au public agricole, c'est pourquoi nous centrerons notre étude sur les trois premiers groupes.

3.3 Regard sur l'adéquation des dispositifs d'aide avec le public cible

3.3.1 La DJA une aide fondamentale pour l'installation agricole...

Pour les projets agricoles, nous observons que la dotation des jeunes agriculteurs est prépondérante dans le système global des aides à l'installation agricole et de la création d'entreprise. En effet, elle sépare les porteurs de projets en deux catégories : ceux qui ont eu accès à cette dernière et les autres. Cette aide a deux principales conséquences sur le financement des projets :

Les projets qui touchent la DJA sont les projets les plus aidés (groupe 1 et 2), car ils mobilisent plusieurs types d'aide et parce que le montant total des aides perçues est plus élevé. En effet, cette dotation se caractérise par un montant important qui peut aller jusqu'à 30 000 € avec les compléments départementaux et régionaux. De plus, ces exploitants, qui ont tous le statut d'agriculteur à titre principal l'articulent avec d'autres types d'aides comme les subventions aux équipements. Ils mobilisent également, dans certains cas, des prêts de la finance sociale et solidaire ou un recours à des garanties bancaires. Ceux qui n'ont pas eu accès à la DJA (groupe 3) n'ont pas mobilisé d'autres types d'aide, alors qu'ils auraient pu y prétendre. Cela ne veut pas dire qu'ils trouvent les aides inutiles, puisqu'ils sont les trois quart à penser que les aides à l'installation le sont. Il semblerait donc que la DJA est un effet d'entraînement sur les autres aides, que nous développerons dans le paragraphe 3.4.

L'accès à la DJA modifie les modes de financement et stratégies d'installation. Les porteurs de projets hors DJA (groupe 3) ont principalement recours aux fonds personnels pour financer leur création d'activité. Pour ceux qui ont reçu cette aide, les emprunts bancaires ou les aides sont la première source de financement, et les fonds personnels, quand ils sont mobilisés, interviennent en troisième position

comme source de financement. Enfin, les porteurs de projets qui n'ont pas la DJA sont plus enclins à s'installer de manière progressive, c'est-à-dire à acquérir le volume de production maximal de manière échelonnée dans le temps. Certains porteurs de projets du groupe 2 n'hésitent pas à modifier une partie de leur projet, à augmenter les investissements par exemple, pour l'obtenir.

Si la DJA est une aide fondamentale, elle n'est cependant pas en adéquation avec tous les porteurs de projets agri-ruraux innovants et provoque de nombreux blocages et exclusion (**40 % des porteurs de projets enquêtés qui réalisent une activité agricole n'ont pas touché la DJA**), en relation avec la démarche ou le profil des porteurs de projet agri ruraux innovants. Ces blocages sont de plusieurs types.

3.3.2 ... mais pas toujours en adéquation avec le public des agri-ruraux innovants

■ Une limite d'âge arbitraire.

La DJA ne peut être accordée après 40 ans, ce qui crée pour les porteurs de projets plus âgés, un sentiment fort d'exclusion. Les plus de 40 ans, dès lors qu'ils n'ont pas le statut de demandeurs d'emploi, n'ont de plus accès à aucune aide particulière. Lors des entretiens de groupe réalisés, les moins de 40 ans reconnaissent comme arbitraire de « fragmenter » ainsi les porteurs de projet à l'installation. D'autant plus qu'« *il y a beaucoup de personnes de 50 ans qui ont une meilleure condition physique que les jeunes* ».

Pourtant, beaucoup de porteurs de projets décident de s'installer en milieu rural et de créer leur entreprise après une carrière précédemment établie dans un autre domaine. Ces porteurs de projets sont en « cheminement de reconversion tardive »¹⁰, attirés par la profession agricole, ils ont en général moins de besoins de financement que les plus jeunes et ont une stabilité financière déjà acquise (enfants grands et indépendants, maison payée...). Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils n'ont pas de besoins d'investissements, et qu'ils n'ont pas de difficulté pour financer leur installation : comme les autres, ils peuvent avoir des difficultés pour obtenir des prêts bancaires ou financer la trésorerie.

Beaucoup n'envisageraient pas de s'installer plus jeune, car ils ont eut le temps d'acquérir la maturité nécessaire au montage du projet et ils ne comprennent pas cette limite :

« *Mais 40 ans qu'est ce que c'est aujourd'hui ? C'est à 40 qu'on a la maturité et confiance pour faire une entreprise. Avant c'est plus difficile entre le boulot, la famille, les enfants ... On n'a moins de temps pour le projet* » (Agnès).

Cette limite précédemment fixée à 35 ans visait à favoriser l'installation des jeunes dans un contexte où l'ancienne génération gardait le contrôle des exploitations (Berthelemy, 2001). Aujourd'hui, ce contexte a beaucoup évolué et l'installation après 40 ans se généralise. C'est de plus une particularité des systèmes agri-ruraux innovants. 44% des installations agricoles après 40 ans sont en effet liées à la concrétisation de projets de vie et adeptes de la pluriactivité et de la commercialisation via les circuits courts (Lefebvre, 2006). Ces installations, quand elles se situent entre 40 et 45 ans ont une durée de vie de 20 ou 25 ans, soit « la même durée de travail que les agriculteurs qui s'installent à 30 ans et quittent le métier à 55 ans ». Alors que ces départs précoces avant l'âge de 55 ans concernent plus du tiers des agriculteurs, ces installations tardives participent à part entière au renouvellement des générations agricoles, ce qui pose question quant à l'adaptation du cadre de la DJA aux problématiques actuelles.

■ La nécessité de démontrer la viabilité économique :

En effet, si la rentabilité du projet veut dire pour la DJA au minimum l'obtention d'un SMIC, les agriculteurs raisonnent plus par rapport à leur besoins, et la rentabilité signifie pour eux l'atteinte d'un niveau de vie qu'ils jugent suffisant. Les porteurs de projets estiment avoir moins de besoins en terme de

¹⁰ Cheminement précédemment caractérisé par Tristan Loloum, 2008.

revenu, soit parce que leur conjoint peut déjà en partie subvenir à la vie de la famille ou parce que leur activité engendre une part d'autoconsommation importante qui n'est pas considérée dans l'élaboration du Plan de Développement Economique, comme l'illustre Stéphane, interrogé lors d'un entretien :

« On a pas besoin de beaucoup d'argent en fait. Déjà tout ce qui est légume on n'achète pas, y a les poules qui fournissent les œufs. Il faut couvrir l'emprunt, payer les factures, mais y a pas besoin de tant d'argent que ça. On veut juste que ça couvre l'Allocation de solidarité une fois que les droits seront terminés ».

Pour les porteurs de projets interrogés, les seuils de rentabilité, basés sur la ½ SMI, sont considérés comme « inadaptés aux projets agri-ruraux innovants » car leur surface d'installation est bien plus petite, le travail moins mécanisé mais a une plus grande valeur ajoutée. Pour Gwénael, installé avec la DJA, ces seuils sont inadéquats : « ils ont été élaborés en 1980, ils ne tiennent pas compte des réalités actuelles et de la particularité des productions biologiques et de la valorisation meilleure en vente directe ». Les représentants des institutions enquêtés, et notamment le représentant du Conseils Régional semble d'accord sur le fait qu'il faille recréer de nouveaux seuils plus adaptés à ces projets.

■ La réalisation de la formation

L'acquisition de la capacité professionnelle par l'obtention d'un diplôme agricole peut poser problème pour les porteurs de projets qui ne sont pas demandeurs d'emplois, car il est difficile de trouver un moyen de financer cette formation qui dure un an. Pour Agnès, le coût de la formation s'élève à 7000 €, et il faut en plus considérer que pendant la période de formation elle n'aura aucun salaire. En l'absence de financements pour la formation, Agnès ne pourra pas toucher la DJA car elle n'obtiendra pas la capacité professionnelle.

■ Des installations progressives non reconnues dans le système d'aide nationale

L'installation progressive peut être une marche d'accès à la DJA. C'est le cas, si le porteur de projet ne peut remplir toutes les conditions pour l'obtenir : par exemple il n'a pas encore la capacité professionnelle et n'a pas trouvé toute la surface nécessaire pour atteindre la demi-SMI. S'installer de manière progressive permet alors de pouvoir démarrer son projet, même sans les aides et d'acquérir progressivement les compétences ou le foncier nécessaire avant de pouvoir faire sa demande. C'est le cas d'Olivier ou d'Eric qui ont des difficultés à trouver du foncier. Ils ont alors acheté une maison avec un terrain alentour pour commencer leur activité en tant que cotisant de solidarité, en attendant de se faire connaître du voisinage et de reprendre des terres se libérant. Nous retrouvons dans cette catégorie des porteurs de projets du groupe 2.

Cela pose plus de difficultés quand l'installation progressive part d'une démarche de test et de la volonté de ne pas cadrer le projet pour mieux pouvoir réagir aux conditions externes. C'est le cas des porteurs de projet du groupe 3 : l'installation progressive est vécue comme un moyen de faire ses preuves sans trop engager de moyens d'un coup.

Elle peut alors être considérée comme force dans le cadre d'une installation en vente directe car elle permet de s'adapter au mieux aux conditions locales. En contrepartie, il semble difficile de pouvoir l'adapter au système d'aide actuel. En effet, ce système d'installation progressive est très évolutif, il peut changer en fonction des opportunités, des rencontres et les porteurs de projets ont du mal à percevoir les investissements nécessaires et l'orientation finale de leur projet (mode de commercialisation, productions en qualité et quantité). Il est donc impossible pour ces porteurs de projets de prévoir une étude économique à long terme comme c'est le cas avec un PDE.

3.3.3 Des lourdeurs administratives peuvent expliquer la non mobilisation de dispositifs

La rigueur administrative, et le temps à passer pour remplir les dossiers est une des raisons qui pousse les porteurs de projets à ne pas demander les aides. Mais si les aides sont jugées utiles ou indispensables, le temps passé à remplir les dossiers n'est pas perdu et peut même être interprété comme une première étape concrète du porteur de projet, qui prend son « rôle de chef d'entreprise » (propos recueillis lors du café installation du 09/07).

Il reste que remplir les dossiers n'est pas facile pour les futurs agriculteurs et nécessite un accompagnement qui n'est pas assez présent pour eux, comme l'explique Gwenaël, interrogé sur le sujet :

« Il faut un accompagnement pour les aides, pour t'aider à remplir les dossiers. Remplir un dossier c'est compliqué, faut potasser, ils ont leur vocabulaire... il faudrait quelqu'un pour nous renseigner sur les aides et nous aider à remplir les dossiers. »

3.3.4 Des subventions à l'investissement pas toujours sollicitées par les agriculteurs

Plusieurs raisons poussent les agriculteurs à ne pas demander les aides à l'investissement :

- L'aspect administratif (cf. paragraphe précédent). Pour les aides à l'investissement, les contraintes sont lourdes, il faut présenter les devis et faire la demande de subvention et attendre la réponse des collectivités avant d'acheter le matériel. L'attente est jugée trop longue pour les agriculteurs qui ont souvent besoin de matériel immédiatement. Cela concerne notamment les agriculteurs des groupes 1 et 2 (ils sont 5 porteurs de projets sur 18 à ne pas avoir mobilisé de subvention à l'investissement)

- Toutes les subventions à l'investissement décernées par les différents échelons sur le matériel agricole sont utilisables sur du matériel neuf uniquement. L'argument étant que financer du matériel d'occasion conduirait à la possibilité d'accorder plusieurs subventions pour le même matériel, ce qui est interdit par la Commission Européenne. Par souci de réduction des coûts, certains porteurs de projets préfèrent financer du matériel d'occasion. De plus, acheter du matériel neuf ne correspond pas toujours à leur éthique, comme le montre cette réflexion au sein d'un entretien de groupe :

« On veut pas faire développer les parkings des usines et laisser pourrir du matériel qui peut encore travailler »

L'expression « parking des usines » renvoie à l'image de tracteurs neufs qui s'entassent sur les parkings des concessionnaires, tout droit sortis des usines de production. La référence au secteur de l'industrie est perçue négativement, cela montre le refus des porteurs de projet de faire partie du monde productiviste et montre l'attachement fort à des valeurs « écologiques », visible par la volonté de récupérer du matériel qui peut encore servir et de limiter la production mondiale, coûteuse en ressource. Même si cette opinion générale s'est dégagée des entretiens de groupe, cette position n'est pas celle de tous les porteurs de projets, certains préfèrent financer du matériel neuf pour plus de confort de travail. Dans cette catégorie, on trouve les porteurs de projets de tous les groupes 1, 2 et 3.

- Enfin l'absence de connaissance de ces dispositifs qui n'ont pu être mobilisés. C'est le cas de Loïc, qui s'est installé après 40 ans qui aurait pourtant eu l'utilité de faire financer une partie du matériel pour sa production de porc biologique, car sa banque ne lui a pas accordé un prêt suffisant.

Les aides à l'investissement sont mobilisées par les agriculteurs qui ont touché la DJA. Cela peut s'expliquer car au cours de leur parcours pour obtenir cette aide, ils ont rencontré les administrations et ont pu être conseillés par les animateurs qui ont réalisé leur PDE à faire ces demandes de subventions, ils ont pris connaissance des dispositifs et ont pu parler avec le personnel administratif des démarches à accomplir.

3.3.5 Les aides de la finance sociale et solidaire, plus adaptées pour les projets agricoles innovants

Si la DJA pose, sur de nombreux points, des problèmes quant à l'adéquation aux porteurs de projets agricoles innovants, les aides de la finance sociale et solidaires semblent elles, plus pertinentes car justement elles intègrent dans leurs critères d'obtention de prêts ou subventions d'autres aspects, comme le souligne Olivier :

« La Nef a plus regardé l'ensemble du projet et a eu une expertise qui me paraissait à moi plus compétente qu'une banque classique qui va regarder le côté économique et financier et puis c'est tout. [La NEF] a apporté un regard humain, sur l'insertion sociale et territoriale du projet mais aussi commercial, car la banque n'a pas beaucoup de compétence en agriculture et a surtout regardé l'aspect commercial. »

Pour les porteurs de projets qui ont du mal à trouver un emprunt, les banques de la finance sociale et solidaire ou le crédit de proximité comme les CIGALES permet d'apporter en plus des fonds nécessaires, une expertise pertinente. La garantie bancaire ou les dispositifs d'accompagnement sont eux aussi très appréciés quand ils sont utilisés comme le montre le témoignage de Gwénael :

« Pour les garanties bancaires, le BDI s'est porté caution pour 100 % du prêt. La famille est préservée, ma femme et les parents. Si je fais faillite, je n'aurais rien à rembourser et je n'aurais pas de casseroles à rembourser pendant 10 ans. »

3.3.6 Des dispositifs peu lisibles

L'hypothèse selon laquelle les dispositifs d'aide seraient peu lisibles a été vérifiée sur le terrain, que ce soit à travers le questionnaire postal, les entretiens de groupe ou les entretiens individuels. 45.5 % des porteurs de projets interrogés ne pensent pas avoir reçu une information exhaustive sur les aides qu'ils auraient pu toucher.

Cela se pose en particulier pour les dispositifs de la finance sociale et solidaire qui sont peu connus : lors des cafés installation, tous les porteurs de projets avaient entendu parler de la DJA au cours des formations qu'ils avaient pu effectuer mais ils ont appris avec grand intérêt qu'il existait des prêts, garanties bancaires ou subventions spéciales.

16 % des porteurs de projets enquêtés ont bénéficié d'une aide de la finance sociale et solidaire. Les acteurs ruraux qui ont créé une activité artisanale ont pu mobiliser des dispositifs de la finance solidaire, en particulier des microcrédits de l'ADIE ou un recours à une coopérative d'activité. Les porteurs de projets récéncés dans le groupe des non aidés (groupe 3) n'ont pas eu accès à ces dispositifs, qui sont occultés par la présence des dispositifs agricoles plus importants. Pourtant les aides de la finance solidaire pourraient leur apporter plus de sécurité et l'accès à des emprunts bancaires: rappelons qu'ils sont trois quart à trouver les aides à l'installation utiles. Ainsi, Loïc et Eric, qui font parti du groupe 3 qui ont eu du mal à obtenir un prêt ne connaissaient pas la NEF ou le recours à la garantie bancaire de BDI. Il n'est pas anodin que les deux porteurs de projets qui en ont bénéficié aient été soit formateur de BPREA, soit ancien animateur d'une association de développement agricole : pour connaître ses aides, il faut bien connaître le monde de la création d'entreprise. Paradoxalement, les porteurs de projets qui bénéficient des dispositifs de la finance solidaire sont ceux qui touchent également les aides agricoles.

La multitude d'acteurs et le manque d'information déconcertent les porteurs de projets, qui expliquent être venus aux cafés installation « pour y voir un peu plus clair ». Lors de ces entretiens de groupe, les porteurs de projets ont été unanimes pour décrire les dispositifs d'aides comme peu lisibles. Certains

parlent de « *brouillard* » ou « *flo* » et disent recevoir des informations contradictoires de la part des services concernés et même des personnes en charge de l'attribution des dossiers.

Les porteurs de projet ne savent pas à quel service s'adresser pour avoir l'information et beaucoup préfèrent se renseigner grâce à leur réseau, des collègues récemment installés qui parlent de leur expérience et des aides qu'ils ont touchées. Cela dit, comme ces informations sont dépendantes de l'expérience de chacun, ils ne disposent pas d'une information complète.

De nombreux porteurs présents lors de ces entretiens se sont déclarés « perdu ». Ils ont souligné la nécessité d'avoir un interlocuteur unique qui va pouvoir les renseigner sur les aides qu'ils peuvent toucher en fonction de leur projet et de leur statut. Sur internet, les recherches de dispositifs d'aide ne sont pas non plus faciles, en témoigne Clarisse, récemment installée :

« Quand tu fais des recherches sur Google, tu tombes sur des décrets. Des trucs de 100 pages, avec les noms des personnes qui l'ont signé mais pas d'informations sur comment il faut faire ou le montant des aides. Du coup ça m'a découragé. [...] Je peux pas passer deux heures sur l'ordinateur pour chercher des aides, en plus je ne suis pas très à l'aise sur l'ordinateur. On trouve pas l'information qu'on cherche ».

Si la DJA crée certains blocages en raison de l'âge des porteurs de projets, de la nécessité de démontrer la viabilité économique, de la capacité « professionnelle » ou de l'installation progressive, elle reste néanmoins prépondérante. Le secteur agricole est en effet le seul à être subventionné de la sorte, si bien que ces aides cachent en partie les autres dispositifs que pourraient utiliser les projets agri-ruraux innovants. Les aides du monde de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les structures qui la composent, sont ainsi mal connues, ce qui fait que les porteurs de projets sont relativement peu nombreux à en bénéficier alors qu'elles sont considérées comme très pertinentes par ceux qui les ont demandées.

Nous allons maintenant détailler quels sont les effets des aides dont les porteurs de projets ont bénéficié, comment elles sont utilisées et ce qu'elles apportent aux agri-ruraux innovants.

3.4 Les effets et impacts des aides

Les résultats explicités dans cette partie sont nés de l'observation et de la comparaison des porteurs de projets ayant touché la DJA et ceux qui ne l'ont pas touchés, au sein des études de cas mais également des réflexions émises par les porteurs de projets au cours des entretiens de groupe.

3.4.1 Un apport de trésorerie indispensable, d'autant plus pour les systèmes en vente directe

Une des particularités du monde agricole est que les cycles de production sont longs, et qu'il faille attendre la fin des récoltes pour obtenir les retours sur investissements. Les premières rentrées d'argent n'ont lieu que quelques mois après l'installation. Entre temps, des frais supplémentaires peuvent être engagés et les exploitants doivent continuer de réaliser des prélèvements privés pour vivre.

Ces besoins sont explicités par la notion de trésorerie, qui est fondamentale pour une entreprise, car sa sous-évaluation peut entraîner l'extension d'un découvert bancaire et aboutir, dans les cas les plus graves, au dépôt de bilan de l'entreprise. Dans les systèmes en vente directe, ses besoins en post installation sont d'autant plus grands que la clientèle n'est pas présente dès le départ, et il faut trouver le temps de pouvoir fidéliser une clientèle pour ses produits.

A travers les études de cas, 5 exploitants sur 8 ont eu des difficultés post installation dues à un manque de trésorerie. Cela est dû à deux principales raisons :

- **En ce qui concerne les typologies des groupes 1 et 2**, ces problèmes sont liés à un manque d'information concernant les délais d'attribution de la DJA, qui se sont avérés plus longs que

prévu. Les exploitants récemment installés ont dû faire face à des difficultés qui se sont résorbées rapidement une fois la DJA touchée.

- Pour **les porteurs de projet du groupe 3**, les besoins en fonds de roulement n'ont pas été correctement évalués, et les porteurs de projets se sont alors trouvés démunis face à des besoins qu'ils n'estimaient pas. Comme Eric, ils ont investi tout leur fonds personnel et emprunt bancaires dans des investissements matériels. Ils n'ont pas gardé d'économies de côté et ont préféré tout placer dans la création de l'entreprise pour diminuer le recours à l'emprunt bancaire et sécuriser le projet. Malheureusement, cela a eu l'effet inverse.

Dans le premier cas, les conséquences sur le projet sont moindres, et les exploitants ont pu demander à leur banque le droit à un découvert plus important ou emprunter un petit montant à court terme pour tenir jusqu'à l'attribution de la DJA. L'obtention de la DJA peut permettre aux porteurs de projets de « respirer », la métaphore avec le souffle est en effet naturellement citée par les porteurs de projets. Notons que lors de nos entretiens, les agriculteurs ont tous utilisé la DJA pour compléter un déficit sur le compte bancaire.

Dans le deuxième cas, les porteurs de projets n'ont pas reçu d'aide directe à la trésorerie, et les conséquences d'une mauvaise estimation des besoins en fonds de roulement peuvent être désastreuses. Eric a dû s'endetter pour combler le déficit qu'il dit avoir mis trois ans à résorber, pour un coût estimé à 150 € d'annuités par mois. Il admet avoir eu « *des mois très difficiles, et se demander comment payer les factures* ».

Les cafés installation ont permis de souligner le manque d'évaluation de cette problématique : quand nous leur avons demandé quels sont les besoins de financement pour la création de leur entreprise, seul un porteur de projet sur les 23 présents lors de deux cafés installation évoque la trésorerie. Les autres ont seulement indiqué des besoins d'investissement matériels ou immatériels.

La dotation Jeune agriculteur est une aide très pertinente, utile et utilisée « pour consolider la trésorerie », effectuer les prélèvements privés et parvenir à faire face aux imprévus. Quand elle est insuffisante ou qu'elle n'a pas été attribuée, elle est remplacée par des économies précédemment réalisées, notamment chez les plus de 40 ans, ou par des emprunts bancaires. Le conjoint, quand il travaille à l'extérieur, a également un rôle à jouer : son salaire permet d'assurer la vie de famille et permet au porteur de projet de ne pas avoir, dans les premiers temps, l'obligation de résultat et la nécessité d'avoir un revenu.

3.4.2 Les aides agricoles lèvent la méfiance des banques

Nous avons vu précédemment qu'un des problèmes récurrents des porteurs de projets agri-ruraux innovants est l'accès au crédit bancaire : 30% des enquêtés citent spontanément cette difficulté. Les entretiens qualitatifs ont permis de proposer trois explications à ce fait :

- Le fait que les systèmes agri-ruraux sont axés sur la vente directe, les débouchés sont donc moins certains que dans un circuit long, où le magasin, la coopérative ou le supermarché achètent de plus grandes quantités et sont liés par contrat. Les porteurs de projets en circuit court doivent réaliser une étude de marché, étude qu'ils n'ont souvent pas les moyens ou la capacité de réaliser. Dans les zones périurbaines, aucun producteur n'a de mal à vendre ses légumes, fromage ou pain et il s'avère même qu'il y ait plus de demande que d'offre pour ses produits.
- Un manque de références technico-économiques pour les projets atypiques : volumes produits et coûts de productions.
- Dans le cadre de système en conversion en agriculture biologique, les productions reviennent à un coût identique aux productions biologiques mais ne peuvent être valorisées comme telles pendant deux ans. Dans le cadre de valorisation en vente directe, une relation de confiance

s'établit et le consommateur est prêt à payer plus cher. Toutefois, les banques, dans leurs études, appliquent les barèmes de prix de l'agriculture conventionnelle.

La DJA permet de diminuer la part de l'emprunt et, quand les aides représentent plus de 30 % du coût de l'installation (groupe n°2), elles permettent d'augmenter la part d'autofinancement ce qui rassure les banques, donne une meilleure chance d'avoir un emprunt et à de meilleurs taux : les porteurs de projets n'ont plus de mal à trouver une banque.

De plus, les dispositifs de prêts MTS-JA (cf. glossaire) sont cadrés par la profession agricole, et les banques sont plus enclines à octroyer ces prêts. Olivier, qui a suivi un parcours d'installation en deux étapes : une première fois sans les aides avec un financement par une banque et l'autre plus classique avec la DJA en est l'exemple :

« Je compare avec mon installation principale où là c'est plus un schéma classique, un stage 40h de pré installation, une étude économique avec l'ADASEA, un passage en commission pour les aides. C'est un parcours qui a demandé extrêmement plus de temps. Derrière y a toute la batterie qui se met en route les banques suivent quasiment les yeux fermés parce qu'il y a de la tune, ça a été vu par la profession. Ils suivent facilement, et moi les montants n'étaient pas élevés. Alors que dans le premier cas il a fallu que je démontre la viabilité de mon affaire, c'était plus long... »

Les aides fonctionnent donc comme une garantie auprès des banques car l'emprunt constitue une part moins importante du capital de départ. Quand le montant de l'installation est plus important, comme c'est le cas des porteurs de projet du groupe n°1, les aides représentent une part moins importante de ce capital, les porteurs de projets ont plus de mal à avoir un prêt. Une des solutions, peut être, comme c'est le cas de Gwenaël, d'avoir recours à une garantie bancaire privée accordée par l'association BDI.

3.4.3 Se créer des réseaux et avoir accès à d'autres aides

Dans le parcours d'attribution des aides, les porteurs de projets rencontrent l'administration agricole, des conseillers et différents organismes professionnels, comme l'ADASEA ou la chambre d'agriculture ou des GAB. Cela leur permet « de créer un réseau professionnel », qui peut s'avérer utile dans toutes les futures étapes de la vie d'exploitation.

La première expérimentation de ce réseau qu'ont les porteurs de projets concerne directement la mise en relation avec d'autres dispositifs d'aide. Ceux qui touchent la DJA arrivent à mobiliser d'autres aides, la DJA a donc un effet « boule de neige », qui peut s'expliquer en partie par le fait qu'en rencontrant les administrations et les conseillers, les porteurs de projets entendent parler d'autres aides et sont encouragés à en faire la demande. Au contraire, ceux qui n'ont pas accès à la DJA sont en quelques sortes « découragés » et ne vont pas plus loin dans les dispositifs d'aide, ils ont le sentiment que « de toute façon, les aides c'est pas pour nous » (propos collecté lors du premier entretien de groupe).

3.4.4 Des projets aidés plus « professionnels » ?

Par professionnels, nous entendons ici la capacité des porteurs de projets à adopter une démarche d'entrepreneur, à savoir chiffrer précisément le projet et pouvoir en démontrer la viabilité économique.

En plus de l'apport pécuniaire, les aides à l'installation, et notamment la DJA modifient la conception du projet par les futurs installés. La démonstration de la viabilité économique, par l'étude qui est faite permet, pour les personnes présentes lors des entretiens de groupe : « d'acquérir une certaine rigueur », et de mieux « structurer » le projet ainsi que de savoir « le présenter ». Il s'agit d'une étape à part entière dans la démarche des porteurs de projets, qui en posant tous les éléments sur papier, acquièrent une

vision globale de leur activité et une **dimension entrepreneuriale**¹¹, dans le sens où elle permet de mettre à plat tous les moyens de production, de formuler, mettre en forme et chiffrer son projet.

Cela dit, nous devons apporter un petit bémol à cette démarche de professionnalisation. Lors des entretiens, trois agriculteurs récemment installés sur les 4 ayant touché les aides (groupe 1 et 2) ont eu le sentiment de « n'avoir rien appris » dans la démarche d'élaboration de l'étude économique par les conseillers de la chambre d'agriculture. Ils mettent en défaut les conseillers qui ne connaissent pas les productions maraîchères biologiques et n'ont pas de références appropriées. Les porteurs de projets indiquent qu'ils ont dû chercher eux même ces références, corriger les erreurs émises par les conseillers, ce qu'ils ne trouvent pas normal compte tenu du prix de revient de cette étude qui avoisine les 1000 €. Pour Olivier, le stage de pré installation n'a pas été très utile car « *c'est donner des informations technico économiques sur un système classique reconductible et non adapté au projet de chacun* ».

Dans la pratique, il semble donc que les programmes d'accompagnement et de formation au sein des dispositifs soient en décalage avec les spécificités des porteurs de projets agri-ruraux innovants, de leurs productions et modes de conduite plus rares. Ils se plaignent d'une manière générale que le système soit adapté pour l'agriculture conventionnelle en circuit long et qu'ils restent en marge.

L'objectif de cette politique est d'encourager des exploitations pérennes et viables économiquement. Pourtant, selon une étude réalisée par le CNASEA, les installations non aidées sont 85 % à rester en place 10 ans après l'installation (Lefebvre, 2006). Les artisans et commerçants sont, à titre d'exemple, la moitié à abandonner leur activité au bout de 5 ans. Cela veut donc dire que ces critères de sélection sont insuffisants pour caractériser la viabilité économique et le degré de professionnalisation d'un projet.

Si nous avons vu que les porteurs de projets étaient qualifiés d'innovants, c'est parce qu'ils avaient la capacité de devancer les conseillers, d'acquérir eux même les références de leur activité à travers l'expérience et l'échange avec d'autres agriculteurs. En cela, ils adoptent une démarche horizontale d'innovation et n'attendent pas une diffusion verticale du savoir des conseillers. Sur les trois porteurs de projets enquêtés, la logique professionnelle était donc ancrée avant le passage et l'élaboration de l'étude économique, elle a été acquise soit au sein de la réalisation d'un BPREA, soit à travers la précédente activité professionnelle des porteurs de projets (conseiller technique et formateur).

Le lien entre acquisition des aides agricoles et professionnalisation des porteurs de projets agri-ruraux innovants est donc difficile à établir, dans le sens où la professionnalisation permet l'acquisition d'une démarche entrepreneuriale et un chiffrage précis du projet. Par contre, l'attribution des aides est considérée comme importante car elle permet **la reconnaissance du porteur de projet par les professionnels du monde agricole**, et d'avoir le droit de faire partie de cette catégorie socioprofessionnelle : on est considéré agriculteur quand on passe en CDOA pour demander les aides ou le droit d'exploiter.

Au cours des discussions établies lors d'un entretien de groupe, les porteurs de projets ont considéré cet aspect quand il leur a été demandé ce que les aides apportaient au projet :

« *On est reconnu par les pairs quand on passe en CDOA* ». Cela veut donc dire que ce passage permet d'être considéré d'égal à égal avec les agriculteurs.

Les aides de la finance sociales et solidaires peuvent elles avoir un effet bénéfique sur la professionnalisation des projets, dans la définition qui est donnée en début de paragraphe. Les dispositifs tels que les CIGALES, BDI, l'ADIE ou les prêts de la NEF sont à chaque fois accompagnés de conseils et

¹¹ Tristan Loloum, en 2008, avait montré que chaque PP, au cours de sa démarche d'installation, acquiert progressivement un certain capital réparti en 8 dimensions : l'individu, l'insertion sociale et territoriale, le foncier, le financier, l'entrepreneur, l'administratif réglementaire, les compétences et l'éthique. Nous complétons ici cette étude en montrant que l'accès aux aides influe sur la dimension entrepreneuriale et financière.

d'une expertise financière et comptable qui peut être très utile pour le porteur de projet, qui est encouragé à être autonome.

3.4.5 Les aides, entre coup de pouce et nécessité

A partir de l'enquête postale, 40% des agriculteurs ayant perçu la DJA ne se seraient pas installés sans les aides. La DJA et le système d'aide agricole sont donc déterminants pour encourager l'installation agricole.

Pour les agriculteurs du groupe 1 ayant des montants d'investissement plus élevés, les aides agricoles sont perçues comme un « *coup de pouce* », et permettent notamment de rendre les projets plus solides et sûrs.

Nous avons vu les agriculteurs du groupe 2 sont plus dépendants des aides. Cela peut se traduire par la nécessité de surdimensionner le projet pour atteindre les seuils du PAD et la ½ SMI. Cet investissement trop important n'a pas à chaque fois conduit à une meilleure rentabilité pour les projets : Eric a en effet investi beaucoup mais la capacité agronomique de ces sols n'a pas été évaluée correctement, les sols se sont pas révélés assez productif pour rentabiliser sa production les premières années.

D'une manière générale, les aides permettent aux agriculteurs de s'installer dans de meilleures conditions. Par cela, ils entendent limiter sont plus dépendants des aides car elles représentent un montant plus important par rapport à leur coût d'installation. Pour ces deux groupes, les aides ont permis de s'installer dans de meilleures conditions. Par cela, les porteurs de projet entendent limiter l'installation progressive, qui n'est pas souhaitée pour les porteurs de projets qui décident de demander les aides :

« *Sans les aides, on passerait par une installation plus progressive, on choisirait d'autres financements. [Silence] ça peut prendre 10 ans* ». Cette affirmation fait l'accord des porteurs de projets enquêtés lors des entretiens de groupe, qui admettent que sans les aides, s'installer serait bien plus difficile : Il faudrait en effet repousser et diminuer les prélèvements privés, réduire les besoins et les charges pour assurer la trésorerie, et assurer seul l'investissement financier. En guise de conclusion de l'entretien, un porteur de projet lance sur le ton humoristique « *j'espère qu'ils vont pas supprimer la DJA demain* ».

Sans aides à l'installation, nous avons montré que les producteurs ont tendance à s'installer de manière progressive (groupe n°3). Il semble pourtant difficile de dire que l'installation progressive soit réalisée par contrainte. Elle est en effet choisie par beaucoup de porteurs de projets après 40 ans, la moitié s'installe d'entre eux s'installe de cette manière. Des difficultés sont pourtant présentes, comme trouver des financements bancaires et un conseil technique adapté. En effet, les aides à l'accompagnement et au conseil technique, qui sont peu nombreuses, sont en plus destinées aux agriculteurs de moins de 40 ans.

La DJA et les prêts JA sont des dispositifs fondamentaux pour l'installation agricole. A la fois parce qu'ils permettent de lever la méfiance des banques, d'assurer un complément de trésorerie très utile et de développer un réseau professionnel. Cela dit, ce système exclut encore beaucoup de porteurs de projets (40% des personnes enquêtées). S'il est impossible, à notre niveau d'étude, de modifier les critères d'attribution de cette aide au niveau national, quelles solutions apporter pour encourager l'installation agri-rurale innovante?

4. Favoriser l'installation agri-rurale innovante

4.1 Retour sur les hypothèses de départ

Nous avons formulé 4 hypothèses avant de commencer notre étude, il s'agit maintenant de montrer en quoi notre étude permet d'affirmer ou d'infirmer celles-ci.

Hypothèse 1 : Il y aurait un manque d'adaptation des dispositifs à ce public particulier des porteurs de projet créateurs d'activités agri-rurales innovantes :

- Les dispositifs agricoles à l'installation sont mal adaptés, et en particuliers pour les porteurs de projets de plus de 40 ans et les installations progressives. Par ailleurs, les critères de démonstration de la viabilité économique, les seuils de références du PAD ou la demi-SMi ne tiennent pas compte des caractérisations technico-économiques des agri-ruraux innovants.
- Elles entraînent un certain nombre de blocages qui sont liés à l'obtention de la capacité professionnelle et à la réalisation de la formation nécessaire. De plus, les lourdeurs administratives conduisent les porteurs de projets à ne pas établir de dossiers. Si certains porteurs de projets ont du modifier et faire évoluer leur projet vers plus d'investissements, nous n'avons pas cernés cette problématique comme blocage. Cela est dû au fait que la catégorie des porteurs de projets qui n'ont pas choisi d'obtenir la DJA avait un effectif trop faible.

Hypothèse 2 : Les porteurs de projet rencontrent de nombreux freins financiers à l'installation

Les porteurs de projet trouvent des difficultés pour se financer : sous-évaluation des besoins de trésorerie, difficultés pour obtenir des prêts bancaires. Si l'installation progressive touche particulièrement les porteurs de projets qui ont touché peu d'aides, il semble en revanche difficile de conclure quant à la part de ce type d'installations réalisées par contrainte ou par choix. De nombreuses questions mériteraient un approfondissement plus détaillé. Quelle est la part d'autocensure des porteurs de projets ? Quels sont, à plus longs termes, les avantages et faiblesses de l'installation progressive par rapport aux installations classiques ?

Hypothèse 3 : Les aides sont efficaces pour les porteurs de projet quand ils en bénéficient

Nous avons montré que les aides sont utiles : elles permettent un accès plus facile aux emprunts bancaires, une mise en réseau et l'accès à d'autres types d'aides, permettent de consolider la trésorerie en début d'exercice. Les aides de l'économie sociale et solidaire, sont particulièrement pertinentes car sont accompagnés d'une expertise précieuse pour les porteurs de projet.

Hypothèse 4 : Il existe peu de visibilité des différents dispositifs d'aide

Les dispositifs sont peu visibles pour beaucoup de porteurs de projets, et en particulier les dispositifs de la finance sociale et solidaire qui sont occultés par l'existence des aides agricoles. Ces dispositifs ont pourtant un intérêt pour encourager l'installation, favoriser l'accès au crédit bancaire.

4.2 Recensement des dispositifs d'aide

Dans le but d'améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide pour les porteurs de projets agri-ruraux, un outil qui recense toutes les aides à l'installation et à la création d'activité a été créé. Un travail bibliographique a permis de mettre à plat une centaine d'aide ou de ressources ou aides disponibles à la création d'activités agri-rurales innovantes, au sens large de leur définition.

Dans la pratique, il s'agit d'un moteur de recherche qui centralise tous les dispositifs recensés, et dont les critères de recherche sont fonction :

- Des caractéristiques personnelles du porteur de projet (âge, situation socioprofessionnelle, sexe...)
- Du type de projet mis en place (agriculture biologique, tourisme...)
- De la localisation du projet
- Le statut de la structure
- Les aides apparaissent ensuite en fonction de leur type (subvention aux investissements, exonérations, prime ou apport en fond propre...).

Cet outil est envisagé pour être utilisé dans la relation d'accompagnement des porteurs de projets. Il pourra également être consultable par les porteurs de projets une fois leur projet et besoins de financements bien définis.

La recherche de financement doit intégrer une démarche globale d'accompagnement et il ne s'agit pas d'encourager des initiatives opportunistes et de ne pas développer des projets en fonction de l'obtention d'un montant optimal d'aide.

Ainsi, sur le niveau d'information donné, il s'agit de ne pas trop informer mais plus de donner aux porteurs de projets une première idée concernant les aides qui sont adaptées à leur projet ou à leur statut et de les renvoyer, si besoin, vers un accompagnateur ou vers les organismes instructeurs. L'actualisation de la base de données est également problématique, c'est pourquoi il a été choisi de ne pas trop mettre d'informations qui risquent d'être vite périmées.

Des exemples de l'utilisation de l'outil sont disponibles en **annexe 9**.

4.3 Un besoin d'accompagnement

Si les porteurs de projets ont de nombreux besoins en terme financier, que ce soit pour la consolider leur trésorerie ou augmenter leur capacité d'investissement, ils ont également manifesté un besoin d'être accompagné sur le plan financier. Il s'agit plus précisément d'une expertise sur l'aspect financier qui permette de cerner les difficultés, points forts et points faibles du projet et de construire avec le porteur de projet des solutions adaptées en fonction des caractéristiques de chacun et de la multitude de dispositifs existant déjà.

Une vision globale du projet, qui allie les aspects financiers et agronomique manque encore aux porteurs de projets agri-ruraux innovants. Pour Olivier, « l'ADASEA ne réalise pas cet accompagnement global, cette mise en réseau, réflexion avec le porteur de projet sur son projet », il souhaiterait un accompagnement global, à la manière de ce qui est fait dans les pépinières d'entreprises.

Sur le point de vue financier, de nombreuses erreurs sont commises par les porteurs de projets et qui pourraient être évitées : comme l'absence de prévision des besoins de trésorerie, ou des erreurs dans le choix des dispositifs. Par exemple, Gwénael a financé des investissements à travers un prêt bonifié alors qu'il aurait été plus avantageux pour lui de demander une subvention à l'investissement, mais il n'a pas été bien renseigné à l'époque :

« T'es le seul à avoir une vision globale de ton projet. Les banques, elles te disent ça faut mettre en bonifié ou pas. Personne n'y voit vraiment clair, te dis fais attention met pas ce matériel en prêt bonifié, sinon ça va être compliqué pour toi...»

En 2007, une étude réalisée par la FR CIVAM Bretagne a permis de créer un outil qui permet d'évaluer la pérennité socio-économique des systèmes d'activités agri-rurales innovants. Cet outil d'aide à la décision permet d'évaluer le potentiel, le risque du projet ainsi que des aspects moins financiers comme les motivations, le temps de travail ou le soutien familial. A la base de la discussion entre un animateur et le porteur de projet, cet outil peut maintenant être appuyé de la recherche de dispositifs financiers et d'aide pour consolider les projets.

L'accompagnement doit se faire de manière différenciée selon les typologies de projets, nous avons récapitulés les principaux objectif de l'accompagnement en fonction des besoins cernés par chaque groupe dans le tableau 3.

La seule limite reste le coût de cet accompagnement pour les porteurs de projets. Les aides permettant de financer un accompagnement sont peu nombreuses : seules six heures sont financées en Ille-et-Vilaine par le dispositif du Conseil Général. Compte tenu des besoins d'accompagnement des porteurs

de projets, en terme de recherche de foncier, de financement mais aussi de conseils techniques, ces 6 heures ne paraissent pas suffisante pour les accompagnateurs. Le dispositif PAPI du Conseils Régional est avant tout un dispositif de prévention pour éviter que les exploitations ne touchent pas la DJA. L'expérience d'autres régions montre cependant qu'il existe des dispositifs d'accompagnement spécifiques aux porteurs de projets agri-ruraux innovants. C'est le cas du dispositif DIVa dans le Limousin, qui Permet de cofinancer 5625 € par porteur de projet, ce qui correspond à un peu plus de 10 jours d'accompagnement.

4.4 Des « couveuses d'entreprise » pour les installations progressives

Pour encourager les agriculteurs qui décideraient de s'installer de manière progressive et de tester leur activité (groupe n°3), une des solutions envisagée serait de créer un espace semblable aux pépinières ou couveuses d'entreprise. Le principe est de mettre à disposition terres, matériels et infrastructures nécessaires pour que le porteur de projet puisse tester son activité en grandeur nature, évaluer sa capacité de production et la viabilité économique de son projet.

En région parisienne, un réseau de fermes couveuses se crée. Cela permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un statut sous l'égide du CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise), de continuer à bénéficier d'allocations sociales le cas échéant. Les risques sont donc limités pour le porteur de projet qui n'a pas d'investissement à fournir et peut décider de s'installer à la fin de cette période d'essai de trois ans en toute connaissance de cause. De plus, un animateur de la structure accompagne chaque porteur de projet (entretien de M Vial, animateur au sein du réseau AMAP Ile-de-France, 2009).

La MRJC a pour projet de développer une ferme de ce type en Centre Bretagne. Il existe par ailleurs une ferme école à Concoret, développée par l'association ASPAARI. Développer ces structures serait donc profitable aux porteurs de projets, d'autant plus que les financeurs public du monde de l'économie sociale et solidaire se disent intéressés par ce genre d'initiatives collectives.

4.5 Limites politiques

La principale limite reste la volonté politique d'adapter des aides spécifiques pour l'accompagnement et le financement des projets agri-ruraux innovants.

La politique d'installation est décidée par des commissions internes à chaque collectivité. Le CRIT, instance consultative au niveau régional a pour but de discuter la répartition des fonds de l'enveloppe PIDIL et récemment coordonne la mise en place du Plan Personnel de Professionnalisation. Cette instance réunit tous les acteurs de l'agriculture (sa composition est donnée en **annexe 10**), et le pôle InPACT y est notamment présent. Cette instance n'a pas cependant pour objectif une discussion sur les fondements des politiques de l'action sur l'installation agricole. Chaque instance discute à part de la mise en place de leur politique, sans réelle concertation entre chaque collectivité. C'est à chaque syndicat et structure associative de réaliser auprès des collectivités un lobbying afin qu'elles prennent en compte leurs revendications.

Au cours des entretiens, certaines collectivités se sont dites prêtes à adapter certains seuils servant à démontrer la viabilité économique pour les porteurs de projets agri-ruraux innovants. Il serait à ce titre intéressant pour les structures du pôle InPACT de lancer une discussion sur la rentabilité de ces systèmes afin d'élargir le public visé par les dispositifs.

Les enjeux de l'installation ainsi que les effets des politiques sont peu débattues sur un plan régional. Un observatoire de l'installation a été lancé au niveau régional, c'est l'ADASEA qui en assure le suivi. Ces missions sont cela dit centrées sur une catégorisation des installations aidées (type, production, coût de financement), elle ne prend pas en compte les installations non aidées et les besoins et difficultés rencontrées par les agriculteurs lors de leur installation.

Pourtant, compte tenu des résultats de cette étude, les collectivités ont la possibilité de mettre en place des dispositifs pour les agri-ruraux innovants. Par exemple, un dispositif du programme PIDIL permet de

mettre en place une aide en garantie bancaire (cf. annexe), qui pourrait être pertinente pour ces porteurs de projets sachant la difficulté qu'ils ont pour obtenir des emprunts. Très peu de régions en France ont choisi de mettre en place ce dispositif.

Enfin, si les aides directes aux porteurs de projets ne sont pas toujours possibles en raison de la procédure de notification au sein de l'union européenne, envisager des aides indirectes aux structures associatives pour l'accompagnement et la formation est plus envisageable, comme c'est le cas du dispositif par DIVa attribué dans le Limousin.

Conclusion

L'évolution du monde agricole a provoqué de nouvelles problématiques sur les territoires : l'agrandissement et la concentration des exploitations nuisent au renouvellement des générations agricole et perturbe la dynamique du milieu rural. Les exploitations conventionnelles, au capital de plus en plus élevé sont de plus en plus difficiles à reprendre et le rythme de diminution du nombre d'exploitation en Bretagne s'accélère comme partout en France.

L'agriculture intensive subit les effets de la concurrence mondiale et du libéralisme qui tendent à faire diminuer les prix de la production. Les conséquences environnementales du système intensif pèsent sur l'opinion publique, en témoignent tous les articles de presse face au récent problème de pollution des plages bretonnes.

Les porteurs de projets agri-ruraux innovants peuvent résoudre ces problématiques, car leurs modes de production préservent l'environnement et qu'ils développent une activité économique dans les zones rurales où ils créent une forte valeur ajoutée. Cependant, ils possèdent de nombreux freins à l'installation ou à la création d'activité : recherche de foncier, reconnaissance professionnelle par les organismes agricoles...

Notre étude a permis de montrer l'existence de problèmes liés au financement de la création d'activité comme la sous-évaluation des besoins de trésorerie post-installation ou le recours aux emprunts bancaires. Il manque, en effet des références technico-économiques pour démontrer la viabilité de ces projets auprès des banques, même si l'expérience montre que ces systèmes sont pérennes.

La DJA est une aide essentielle pour l'installation des porteurs de projets agri-ruraux innovants. La majorité des dispositifs à l'installation proposés par les collectivités sont calqués sur les mêmes critères que cette aide. Ces critères sont mal adaptés pour ces projets car ils sont basés sur les normes des exploitations conventionnelles s'intégrant dans les filières classiques, dont les références sont très différentes des systèmes agri-ruraux innovants. Par ailleurs, ils excluent les porteurs de projet de plus de 40 ans et ne sont pas adaptés pour concevoir une installation progressive.

Certains sont pourtant très dépendants de ces dispositifs : 25% ne se seraient pas installés sans ceux-ci, et ils parfois sont contraints à augmenter leurs investissements pour obtenir ces aides, ce qui peut fragiliser leurs exploitations.

Nous avons cerné des besoins concernant une offre d'accompagnement sur le plan financier. L'objectif serait de faire réfléchir les porteurs de projets sur les investissements vraiment nécessaires ainsi que sur une comparaison entre les avantages et risques de l'attribution des dispositifs d'aide. Cela permettrait également de les orienter vers les dispositifs de la finance sociale et solidaire qui correspondent le mieux à leurs besoins et difficultés. Le moteur de recherche sur les dispositifs d'aide à l'installation et à la création d'activité a été créé dans ce sens, il s'agit d'un outil qui peut être mobilisé dans l'accompagnement de porteurs de projets.

Pour encourager l'installation des agri-ruraux innovants, il y a **nécessité de créer de nouveaux dispositifs** d'aide au soutien financier et à l'accompagnement des porteurs de projet, d'adapter ceux existants déjà ou de créer de nouvelles formes de structure, par exemple des fermes couveuses.

La volonté politique est la condition nécessaire pour que se développe ce type d'agriculture et qu'elle puisse répondre à la demande grandissante des consommateurs en produits sains. Si les politiques commencent à afficher dans leur discours la volonté d'encourager ce type d'agriculture, les dispositifs à l'installation ne sont pas toujours adaptés et le modèle agricole intensif n'est pas contesté.

Au niveau Régional, les politiques publiques de l'installation n'ont pas été évaluée, que ce soit en terme de cohérence, de pertinence ou sur les effets qu'elles engendrent. La démarche de constitution de la politique est descendante : les collectivités choisissent de mettre en place des dispositifs parmi ceux notifiés sans faire une évaluation précise des besoins en termes d'installation. Comment adapter des dispositifs pertinents dès lors que les besoins du public cible ne sont pas identifiés, et que l'efficacité des

dispositifs existants n'est pas évaluée ? Une d'évaluation à grande échelle des dispositifs à l'installation serait bénéfique pour instaurer un politique top UP, en lien plus étroit avec les problématiques et priorités territoriales. Elle pourrait être discutée au sein d'une instance consultative existant déjà, le CRIT.

Références bibliographiques

Articles :

JENNEQUIN Hugues, histoire économique de la Bretagne [en ligne]. Note de recherche : Université de Paris XVIII. janvier 2005 [consulté le 21 Juillet 2009] disponible sur : <http://jennequin.hugues.free.fr/Articles/Bretagne/Histoire%20%E9conomique%20de%20la%20Bretagne%20Jennequin%202005.pdf>

CESSOT Isabelle, Historique et état des lieux actuel des politiques institutionnelles et démarches associatives d'appui à l'installation des agriculteurs, In equal-croc [en ligne]. Mars 2006, mise à jour inconnu [consulté le 21 Juillet 2009]. Disponible sur : < http://www.equal-croc.eu/IMG/pdf/synthese_installation_2-Isabelle_CESSOT-2006.pdf>

BARTHELEMY Denis, L'institution d'un patrimoine agricole professionnel, In Université de Reims Reims [en ligne], séminaire « analyser le patrimoine, Reims, le 5 et 6 juin 2001, disponible sur <http://helios.univ-reims.fr/Labos/ESSAI/patrimoine/patprofreimsjuin01.pdf>

LEFEBVRE François, Une installation pour deux départs : l'insoluble équation de l'agriculture, Transrural initiatives, mai 2005.

Revue :

EOLOAS, L'installation transmission en agriculture : les chiffres clés Bretagne 2008, N°19, 24 p.

Documents, rapports :

Agreste, Extrait des Tableaux de l'agriculture bretonne, In DRAF Bretagne [en ligne]. Structure nombres d'exploitations, 2008 [consulté le 27 Juillet 2009], disponible sur http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/nombreexploitations_cle8993e1-1.pdf

FR CIVAM Bretagne, Projet PANIER Pratiques anciennes et Innovations pour des emplois Ruraux, Bilan d'activités 2007 et perspectives 2008, 36 p.

NIHOUS Frédéric, La diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural, MISSION AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2008 disponible sur <http://www.chassons.com/news/chassons/mag/archives/0808/Actualites/Rapport_Nihous_Chasse.pdf>

Ministère de l'agriculture et de la Pêche, Circulaire PIDIL DGPAAT/SPA/SDEA/C2009, 2009

LEFEBVRE François, Les agriculteurs non aidés : installation et devenir, synthèse d'étude, décembre 2006, 13 p.

Préfecture de la Région Bretagne, Document Régional de Développement Rural BRETAGNE 2007_20012, Version approuvée le 12/12/08, 28p.

Mémoires, travaux d'étudiants :

BONNAUD Agnès (prof.), Les réseaux du développement rural : le CNASEA et l'ADASEA, In *Université Lumière [en ligne]*, Lyon, 2003 [consulté le 27 Juillet 2009], disponible sur < http://sites.univ-lyon2.fr/masterpro-adr/travetu/act_rezo/cnasea/dossier_cnasea.htm>

JOYAU Erwan, Mettre en place des pratiques et des dispositifs d'accompagnement à l'installation adaptés aux porteurs de projets agri ruraux innovants, mémoire de fin d'étude d'ingénieur agronome : AgroCampus Rennes, 2008, 72 p.

LOLOUM Tristan, Les innovateurs agri-ruraux dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation en Bretagne : un regard socio-anthropologique, mémoire de master mention « anthropologie sociale et historique » : Université de Toulouse-Le Mirail, 2008, 111 p.

VINATIER ROCHE Clément, Caractéristiques des installations sur des exploitations ayant des productions atypiques et/ou des activités complémentaires, mémoire de fin d'étude d'ingénieur des Techniques agricoles : ENITAB, 2006, 69 p.

Ouvrages :

PERRET Bernard, L'évaluation des politiques publiques, La découverte, Paris, 2008, 120 p.

MARECHAL Gilles, Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires, Educagri, 2008, 213p.

Sites Internet :

ADASEA, EOLOAS : l'observatoire de l'installation et de la transmission en agriculture [en ligne], 2006, mise à jour le [consulté le 21 juillet 2009], disponible sur : <http://www.eoloas.net/>

Glossaire

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

Grâce à un réseau d'antennes développé sur tout le territoire, l'Adie finance et accompagne les créateurs d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires du RMI.

CIGALES (source : <http://www.cigales.asso.fr>)

Un club CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...).

Le Club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leurs placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises. C'est un lieu d'échanges et d'auto-formation sur les questions économiques et de développement local, où investisseurs et porteurs de projet font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire. Le club a une durée de vie de 5 ans, prorogable une fois. Au terme de sa vie, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports des cigaliers. Les CIGALES sont au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire.

FEADER (source: www.europeidf.fr):

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural est un instrument financier unique de la Politique agricole commune (PAC). Il contribue aux autres priorités de l'Union : la cohésion économique et sociale, la compétitivité dans les zones rurales, la gestion des ressources naturelles et l'innovation. Il contribue à la mise en œuvre des politiques européenne et nationale. Il a notamment pour objectif d'améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, l'environnement et la gestion de l'espace rural ainsi que la qualité de la vie et la diversification des activités en zone rurale.

PDRH (source : www.europeidf.fr):

Le Programme de développement rural hexagonal est construit autour de 4 axes :

Le **premier axe** tend à l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ;

Le **second axe** s'attache à l'aménagement du territoire ;

Le **troisième axe** vise la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale

Le **dernier axe** qui s'intitule « LEADER » (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) permet de soutenir des projets de territoires ruraux, visant à mettre en œuvre des stratégies de développement durable, intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, de renforcement de l'environnement économique, afin de contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration de la capacité organisationnelle des acteurs locaux.

Prêt MTS-JA : (source : <http://www.terresdeurope.net>)

Les prêts MTS-JA dont la bonification est prise en charge par l'État (avec la participation de l'Union européenne) sont distribués par les réseaux des banques habilitées au niveau national (en 2001 : les Banques populaires, la BNP, le Crédit agricole, le Crédit lyonnais, le Crédit mutuel, le CIC). Ils peuvent financer la **reprise du capital d'exploitation** mobilier et immobilier, **l'acquisition de foncier** ou le **besoin en fonds de roulement**.

Zone d'excédent structurel

Les zones d'excédent structurel correspondent aux cantons dont la charge azotée d'origine animale est supérieure au plafond de la Directive Nitrates, c'est à dire 170 kg d'azote organique par hectare épandable. En Bretagne, 104 cantons sont classés en ZES (Côtes d'Armor : 40 cantons ; Finistère: 29 cantons ; Ille et Vilaine 19 cantons ; Morbihan : 16 cantons).

Annexes



Blondin Aurélie, Evaluation des dispositifs d'aide à l'installation et à la création d'activité agri-rurales innovantes, 40 pages, mémoire de fin d'études, Clermont-Ferrand, 2009.

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES :

- ◆ FRCIVAM Bretagne : Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- ◆ Pôle InPACT Bretagne (INitiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)

ENCADRANTS :

- ◆ Maîtres de stage : ROUILLARD, Soazig
- ◆ Tutrice pédagogique : BEGON, Monique

OPTION : Agriculture Environnement Territoire

RESUME

Les zones rurales, en dépeuplement depuis 1945, voient arriver de nouveaux porteurs de projet désireux de créer une activité et ce notamment dans le monde agricole. Ils sont considérés sur certains territoires comme une aubaine pour maintenir la dynamique économique de ces zones défavorisées. Cependant, ces porteurs de projets agri-ruraux innovants possèdent de nombreux freins à l'installation.

Des entretiens auprès des collectivités, des porteurs de projets récemment installés ou en cours d'installation ont mis en lumière les besoins financiers de la création d'activité et l'adéquation entre le profil des enquêtés et les dispositifs d'aide à l'installation.

4 groupes de porteurs de projets ont été déterminés en fonction de leurs stratégies d'installation et de leur mode de financement. Nous avons montré que la Dotation Jeune Agriculteur apparaît essentielle dans les dispositifs d'aide à l'installation : elle permet d'obtenir d'autres aides agricoles, accorde la confiance des banques, donne un coup de pouce suffisant et permet de pallier aux problèmes de trésorerie qui se posent poste installation. Cependant, ce dispositif exclut un nombre non négligeable de porteurs de projets (40 %) et cache l'existence d'autres types d'aide de la finance sociale et solidaire.

Les dispositifs d'installation agricole ne sont pas totalement adaptés à la création d'activité agri-rurale innovante, en raison de la limite d'âge fixée à 40 ans maximum, de la volonté de certains porteurs de projets de s'installer de manière progressive et des références technico-économiques calqués sur les projets agricoles conventionnels. L'homogénéité des dispositifs d'aide à l'installation agricole cache une vision politique unique du monde agricole et des porteurs de projets agri-ruraux innovants, qui ne correspond pas à la réalité des porteurs de projets. La volonté politique est une condition sine qua non pour encourager ce type d'installation financer l'accompagnement de ces porteurs de projets et adapter les critères de références des dispositifs au public des agri-ruraux innovants.

Mots clés : porteur de projet agri-ruraux innovants, non aidés, création d'activité, installation, aides à l'installation, financement de la création d'activité